



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Plan Intercommunal de Sauvegarde

- Communes membres : Bastia, Furiani, E Ville di Pietrabugnu, San Martinu di Lota, Santa Maria di Lota
- Loi MATRAS n° 2021-1520 du 25 novembre 2021
- Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022

Version	Date	Approuvé le	Statut
V20	21/05/2026	___/___/___	Opérationnel

Usage strictement opérationnel — Document interne

PICS

Plan Intercommunal de Sauvegarde

C A B • 2 0 2 6

1. PRÉAMBULE

Le *Plan Intercommunal de Sauvegarde* (PICS) de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) complète les *Plans Communaux de Sauvegarde* (PCS) et organise la solidarité entre les cinq communes membres. Il soutient chaque maire dans la gestion de crise et dans sa mission prioritaire de protection de la population. Son rôle est de prévoir, à l'avance, les procédures et l'organisation nécessaires pour agir rapidement face à un événement majeur. L'objectif est d'éviter toute perte de temps au moment de la crise, en disposant d'un dispositif clair et opérationnel.

Sous l'autorité du Président de la CAB, le PICS permet notamment :

- de mobiliser les moyens intercommunaux au profit des communes ;
- de mutualiser les ressources disponibles à l'échelle du territoire ;
- d'assurer la continuité ou le rétablissement des services et compétences communautaires essentiels.

Au-delà d'une simple compilation des PCS communaux, le PICS de la CAB rassemble les risques identifiés sur le territoire, recense les moyens mobilisables et définit une organisation collective. Il offre ainsi aux communes un appui concret, leur permettant de se concentrer sur la gestion de proximité tout en bénéficiant d'un soutien intercommunal structuré.

La Communauté d'Agglomération de Bastia rassemble cinq communes aux profils variés : **Bastia, Furiani, San Martinu di Lota, Santa Maria di Lota et E Ville di Pietrabugnu.**

Consciente de cette diversité et des vulnérabilités qui en découlent, la CAB a choisi de placer la coopération et la solidarité au cœur de sa stratégie de gestion de crise.

Le PICS traduit cette volonté : il constitue un outil opérationnel permettant aux communes d'agir ensemble face *aux inondations, feux de forêt, accidents industriels, tempêtes ou tout autre événement majeur.*

Cette démarche a pour objectifs de :

- organiser et structurer la solidarité intercommunale ;
- renforcer la résilience des communes grâce aux ressources collectives ;
- mettre en place une organisation capable de mobiliser rapidement moyens humains, techniques et logistiques ;
- garantir la continuité des services communautaires essentiels, même en période de crise ;
- compléter l'action de l'État et s'articuler avec le plan ORSEC.

Le PICS a été instauré par la **loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS**, et précisé par le **décret n° 2022-907 du 20 juin 2022.**

Il est **obligatoire pour les intercommunalités à fiscalité propre** dès lors qu'au moins une de leurs communes est tenue d'élaborer un PCS. C'est le cas de la CAB.

Selon le Code de la sécurité intérieure, le PICS doit permettre :

- de définir les modalités d'appui aux communes lors d'une crise ;
- de mutualiser et d'inventorier les moyens disponibles (humains, techniques, logistiques) ;
- de planifier la continuité des compétences communautaires essentielles ;
- d'organiser l'information et l'alerte des populations ;
- de prendre en compte les risques recensés à l'échelle intercommunale.

En pratique, le PICS est un **outil d'entraide** entre les communes de la CAB. Lorsqu'un risque majeur survient et que plusieurs communes sont touchées, les maires peuvent solliciter le Président de la CAB pour déclencher le PICS. Celui-ci permet alors de coordonner le soutien intercommunal :

- accueil et mise en sécurité des populations,
- mobilisation de moyens logistiques,
- diffusion de l'alerte et information des habitants.

Le PICS est un document **vivant** : il doit être révisé **au moins tous les 5 ans**, ou plus tôt si une commune élabore ou modifie son PCS.

Des **exercices réguliers** (au minimum tous les 5 ans) doivent être réalisés pour tester et améliorer son efficacité.

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE.....	2
2.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	5
2.1.	Présentation de la Communauté d'Agglomération de Bastia.....	6
2.2.	Bastia – Le cœur urbain et historique.....	6
2.3.	Furiani – Entre mer et colline, un espace en mutation.....	6
2.4.	E Ville di Pietrabugnu – Le balcon sur Bastia.....	7
2.5.	San Martinu di Lota – Entre maquis, villages et patrimoine génois.....	7
2.6.	Santa Maria di Lota – La mer et la montagne comme double identité.....	7
2.7.	Compétences et missions de la Communauté d'Agglomération de Bastia.....	8
2.8.	Données générales.....	8
2.9.	Membres du conseil communautaire et leurs missions : Lien d'accès.....	8
2.10.	Plan de Continuité d'Activité (PCA).....	9
2.10.1.	Objectif.....	9
2.10.2.	Identification des services essentiels.....	9
2.10.3.	Mesures organisationnelles transitoires.....	9
3.	DÉFINITION D'UN RISQUE.....	10
4.	LISTE DES ALÉAS SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA (Source DDRM).....	10
5.	RÉPERTOIRE DES COMMUNES – LIEN D'ACCES AUX PCS.....	11
6.	ORGANISATION DE LA RÉPONSE INTERCOMMUNALE.....	12
6.1.	Modalités d'activation du PICS de la CAB.....	12
6.2.	Réception de l'alerte en interne.....	13
6.2.1.	Pendant les heures d'ouverture des services de la CAB.....	13
6.2.2.	En dehors des heures ouvrées.....	13
6.3.	Synoptique des relations entre les différents intervenants.....	14
7.	IDENTIFICATION DES MISSIONS DE LA CAB.....	15
7.1.	Alerte à la population.....	15
7.2.	Organisation du Poste Intercommunal de Coordination - PIC.....	15
7.3.	Localisation du Poste Intercommunal de Coordination (PIC).....	15
8.	ORGANISATION DU POSTE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION.....	17
9.	PLAN D'INTERVENTION GRADUÉ (PIG).....	18
9.1.	Généralités.....	18
9.2.	PIG RISQUE INONDATION.....	19
9.3.	PIG RISQUE FEUX DE FORÊTS.....	20
9.4.	PIG RISQUE SUBMERSION MARINE.....	21
9.5.	PIG RISQUE TEMPETE.....	22
10.	FICHES FONCTIONS.....	23
10.1.	Directeur de crise intercommunale- Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia.....	23
10.2.	Responsable des Actions Intercommunales (RAIC) / Coordinateur de Crise – Chef PIC.....	24

10.3	Secrétariat du Poste Intercommunal de Coordination (PIC).....	25
10.4	Cellule Communication.....	27
10.5	Direction des Systèmes d'Information - DSI.....	28
10.6	Fonction Alerte et soutien à la population	29
10.7	Référent terrain – Site accueil - CARe	30
10.8	Fonction logistique	31
10.9	Fonction « REFERENT LOGISTIQUE TERRAIN »	32
10.10	Cellule ADMINISTRATION - FINANCE	33
11.	RECENSEMENT DE DONNÉES – SYNOPTIQUE GÉNÉRAL.....	34
12.	FICHES ALÉAS – BONNES PRATIQUES.....	35
12.1	Risque inondation.....	35
12.2	Risque tempête	37
12.3	Risque submersion marine.....	39
12.4	Risque Mouvement de terrain	41
12.5	Risque Feux de Forêts	43
12.6	Risque de fortes chaleurs - Canicule.....	45
12.7	Risque de grand froid	47
12.8	Risque de pollution marine	49
12.9	Risque PPI ENGIE ARINELLA.....	51
12.10	Risque de séisme	53
12.11	Risque tunnel ferroviaire.....	55
12.12	Risque Tunnel routier	57
13.	DOCUMENTS DU PCIC À IMPRIMER « AVANT LA CRISE »	59
14.	CARTOGRAPHIES	70
14.1	Limites de l'intercommunalité	70
14.2	Cartographie PIG Inondation.....	70
14.3	Cartographie PIG Feux de Forêts	70
14.4	Cartographie PIG Tempête	70
14.5	Cartographie ICPE	70
14.6	Cartographie CARe	70
15.	CODE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE	71
16.	ARRÊTÉS	72
17	REGISTRES COMMUNAUX D'ALERTE	72
18	MUTUALISATION DES MOYENS.....	74
19	RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - RCSC.....	74
20.	EXERCICES.....	74
21.	LISTE DES ABRÉVIATIONS	75
22.	LISTE DES SOURCES	76
23.	MISES À JOUR DU PICS	77

2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



Figure 1 : Représentation cartographique du territoire administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia

2.1. Présentation de la Communauté d'Agglomération de Bastia



La CAB couvre 68,1 km² et représente l'espace urbanisé de Corse le plus proche de la Provence, de la Ligurie et de la Toscane. Son territoire s'étend le long d'une bande littorale, surplombée par un massif culminant à 960 m, et est bordé par la mer Tyrrhénienne à l'est, le Cap Corse au nord, le Nebbiu et la Conca d'Oru à l'ouest, et la plaine de la Marana au sud.

Regroupant cinq communes, la CAB forme un territoire cohérent, à la fois par son histoire et par ses enjeux de développement communs.

Entre centre urbain dense, zones périurbaines, villages en belvédère et espaces naturels remarquables, elle reflète la diversité géographique, culturelle et sociale de la région bastiaise.

2.2. Bastia – Le cœur urbain et historique



Bastia, commune centre de la CAB, est située entre la mer Tyrrhénienne et les premiers contreforts du Cap Corse. Son territoire dense sur le littoral s'étend vers les hauteurs avec des quartiers récents, ce qui crée une diversité d'environnements urbains et périurbains.

Cette configuration géographique la rend exposée à plusieurs risques naturels : inondations, submersions marines, incendies et mouvements de terrain. Le port de commerce et le port de plaisance renforcent son rôle stratégique dans la région, tant sur le plan économique que logistique.

Dans ce PICS, Bastia joue un rôle central, en coordonnant les actions avec les autres communes de l'agglomération afin d'assurer la sécurité des habitants et la continuité des services publics.

2.3. Furiani – Entre mer et colline, un espace en mutation

Furiani, située au sud immédiat de Bastia, s'étend de la colline vers la plaine le long de l'axe routier stratégique reliant Bastia au sud de l'île. Son territoire combine habitats traditionnels perchés et quartiers récents en plaine.

Les cours d'eau traversant la commune alimentent l'étang de Biguglia. Cette configuration hydrologique, associée à des pluies intenses et soudaines, expose Furiani à des risques d'inondation.

Dans ce PICS, il est essentiel de mettre en place des mesures de gestion liés aux inondations, en tenant compte de la vulnérabilité des zones urbaines et des infrastructures.



2.4. E Ville di Pietrabugnu – Le balcon sur Bastia



E Ville di Pietrabugnu, perchée sur les hauteurs nord-ouest de Bastia, est composée de hameaux accrochés à la montagne et ouverts sur la mer. Son territoire conserve une forte identité rurale et paysagère, tout en jouant un rôle résidentiel pour l'agglomération.

La topographie escarpée et les pentes rendent certaines zones sensibles aux mouvements de terrain et aux ruissellements lors de fortes pluies.

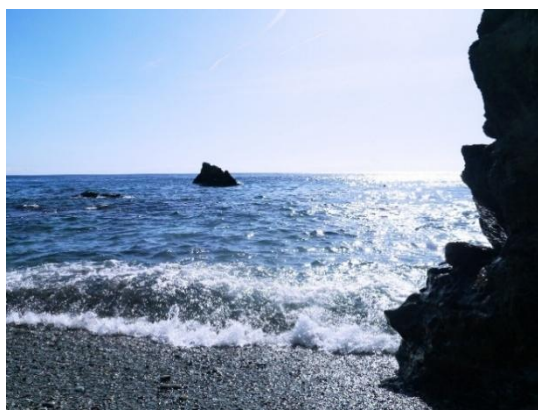
Dans ce PICS, ces caractéristiques nécessitent une attention particulière pour la prévention des risques naturels et la protection des habitants.

2.5. San Martinu di Lota – Entre maquis, villages et patrimoine génois

San Martinu di Lota, accrochée aux premiers reliefs du Cap Corse, se compose de hameaux traditionnels (Pietranera, Grotelle, Figarella...) répartis entre mer et montagne. Son territoire relie Bastia à la façade orientale du Cap Corse, combinant zones résidentielles, patrimoine rural et littoral ponctué de criques.

La topographie et les cours d'eau de la commune rendent certains secteurs exposés aux risques de ruissellement, de mouvements de terrain et d'inondations ponctuelles.

Dans ce PICS, ces spécificités nécessitent des mesures de gestion adaptées pour protéger les habitants et les infrastructures, tout en préservant les espaces naturels et patrimoniaux.



2.6. Santa Maria di Lota – La mer et la montagne comme double identité



Santa Maria di Lota, voisine de San Martinu di Lota, présente une topographie similaire, avec des hameaux étagés (Miomu, Partine, Figarella) entre la corniche et les hauteurs boisées du Cap Corse. La commune s'ouvre sur une façade maritime, combinant zones résidentielles et espaces naturels.

La configuration du territoire et la présence de cours d'eau exposent certains secteurs aux risques de ruissellement, de mouvements de terrain et d'inondations, notamment dans les hameaux en pied de versant.

Dans ce PICS, ces spécificités nécessitent une attention particulière pour la gestion des risques, tout en préservant le patrimoine naturel et bâti.

2.7. Compétences et missions de la Communauté d'Agglomération de Bastia

La CAB exerce des compétences variées pour accompagner le développement et la cohésion de son territoire.

Elle assure **la collecte et le traitement des déchets, la gestion de l'eau et de l'assainissement**, ainsi que **la prévention des risques liés aux inondations et à l'environnement**.

La CAB intervient également dans le domaine de **l'aménagement de l'espace, du logement social, de la mobilité et du transport**, et soutient **le développement économique et touristique du territoire**.

Elle gère des équipements et services d'intérêt communautaire, tels que **les infrastructures sportives et culturelles, le refuge animalier Fornacina**, et propose un accompagnement numérique pour faciliter l'accès des habitants aux services publics.

Ces missions reflètent son rôle central dans la coordination des politiques publiques et la sécurisation du territoire au service des communes de l'agglomération.

2.8. Données générales

Commune siège	Bastia
Arrondissement	Bastia
Interdépartemental	Non
Date de création	21 décembre 2001
Communes membres	Bastia Furiani E Ville di Pietrabugnu San Martinu di Lota Santa Maria di Lota
Population totale regroupée	63 871 habitants (INSEE 2024)
Population sur le département de la Haute Corse	184 655 habitants (INSEE 2024)
Nom du président	Louis Pozzo di Borgo
Coordonnées du siège	Port de Toga - CS 60097 20291 BASTIA cedex

2.9. Membres du conseil communautaire et leurs missions : Lien d'accès

Les membres du conseil communautaire, désignés parmi les élus municipaux des communes membres, sont susceptibles d'évoluer tous les six ans à l'issue des élections municipales.

La composition actuelle et les mises à jour sont consultables sur [le site internet de la CAB](#).

2.10. Plan de Continuité d'Activité (PCA)

La CAB et ses communes membres ne possèdent pas de PCA. La rédaction est prévue pour 2027. Dans cet intervalle les mesures transitoires se déclinent comme suit :

2.10.1. Objectif

Le plan transitoire de continuité d'activité de la CAB a pour objectif d'assurer la continuité minimale des services essentiels en cas de crise majeure (*aléas naturels, sanitaires, technologiques, cyberattaque, etc.*).

2.10.2. Identification des services essentiels

Les services essentiels de la CAB ont été classés par niveau de criticité selon les compétences communautaires :

Domaine de compétence	Activités critiques	Objectif minimal à garantir	Mesures transitoires
Gestion des déchets	Collecte, tri, transfert	Maintien à 80 % des tournées prioritaires	Mutualisation, astreintes, adaptation des circuits
Eau et assainissement	Distribution d'eau, assainissement, pluviales	Continuité 24h/24	Astreintes intercommunales, secours opérateurs, stocks pièces
GEMAPI	Surveillance crues, entretien cours d'eau	Prévention et alerte	Convention SIS 2B, sous-traitance curative
Mobilité	Transports urbains, circulation	Maintien du réseau prioritaire	Plan de circulation d'urgence, prestataires bus
Développement économique	Zones d'activité, accompagnement entreprises	Assistance aux entreprises	Guichet téléphonique, relais CCI
Habitat / urbanisme	Instruction permis, PLH	Traitement dossiers prioritaires	Télétravail, archivage dématérialisé
Politique de la Ville	Insertion, prévention délinquance	Accueil minimal du public	Mutualisation avec CCAS et MDS
Protection animale	Fourrière et soins	Capacité minimale 50 %	Convention d'accueil refuge partenaire
Action sociale	Aides exceptionnelles, familles sinistrées	Permanence téléphonique	Partenariat CCAS, associations
Culture / sport / tourisme	Événements, OT, équipements	Information et sécurité	Diffusion numérique, reprise différée
Administration/finances/RH	Paie, marchés publics, SI	Maintien paie et mandats urgents	Sauvegarde quotidienne, PCA informatique simplifié

2.10.3. Mesures organisationnelles transitoires

La gouvernance de la continuité repose sur une cellule présidée par le DGS, appuyée des directions techniques et fonctionnelles.

Fonction	Rôle	Suppléant
Président CAB	Décision politique et communication	Vice-président sécurité
DGS	Coordination générale, arbitrage	DGA ou chef de service
DSI	Maintien du SI et sauvegarde	Référent informatique
DRH	Suivi du personnel, remplacements	Gestionnaire RH
DST	Pilotage technique (déchets, eau)	Chef de secteur
Communication	Information interne et externe	Chargé de mission com.
Référent sécurité	Liaison SIS2B/Préfecture	Chef de service sécurité

5. RÉPERTOIRE DES COMMUNES – LIEN D'ACCES AUX PCS

Un tableau présentant les liens hypertextes vers les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) de chaque commune est intégré ci-après, permettant un accès direct aux documents officiels pour consultation et mise à jour.

	Liens accès PCS	Superficie	Nombre d'habitants
Commune de Bastia	Lien	19,38 km ²	49 376
Commune de Furiani	Lien	18,49 km ²	6 153
Commune de Ville di Pietrabugno	Lien	7,53 km ²	3 296
Commune de San Martino di Lota	Lien	9,56 km ²	2 978
Commune de Santa Maria di Lota	Lien	13,20 km ²	2 068
CAB		68,16 km ²	63 871

6. ORGANISATION DE LA RÉPONSE INTERCOMMUNALE

6.1. Modalités d'activation du PICS de la CAB



Conformément à l'article L.731-4 du Code de la sécurité intérieure, la mise en œuvre du PICS relève avant tout de la compétence des maires, chacun sur le territoire de sa commune. Toutefois, certaines dispositions précisent le rôle partagé :

- La **mobilisation des moyens intercommunaux** relève du président de l'EPCI, qui les met à disposition des maires ;
- La **mobilisation des moyens communaux en vue de leur mutualisation** relève de chaque maire détenteur de ces capacités.

Le **Président de la CAB** veille à l'articulation entre les PCS et le PICS, et organise l'appui nécessaire à leur mise en place, leur évaluation régulière et leurs révisions éventuelles.

6.2. Réception de l'alerte en interne

Afin de garantir l'efficacité du déclenchement du PICS, la mise en place d'un circuit clair et réactif de remontée d'information est indispensable.

Pour la CAB, ce dispositif repose sur l'existence d'**astreintes intercommunales** et d'un **annuaire de crise partagé**, permettant aux communes membres de transmettre rapidement toute alerte.

La **réception et le traitement des appels de crise émanant des communes** constituent un maillon central du dispositif. Leur fiabilité conditionne la rapidité de mobilisation des moyens intercommunaux et le renfort capacitaire en soutien aux maires.

Le **PCS** reste déclenché à l'initiative du maire de chaque commune de la CAB, ou sur demande du préfet de la Haute-Corse. Dans ce cadre, le maire doit disposer des moyens de contact de la CAB pour solliciter, si nécessaire, l'activation du PICS. La CAB peut alors mettre à disposition les moyens techniques, humains ou logistiques intercommunaux ou issus des autres communes.

6.2.1. Pendant les heures d'ouverture des services de la CAB

Les communes peuvent contacter directement le standard du siège communautaire (Port de Toga, Bastia) par téléphone au **04 95 55 18 18** ou par courriel à contact@agglo-bastia.corsica ou drt@agglo-bastia.corsica.

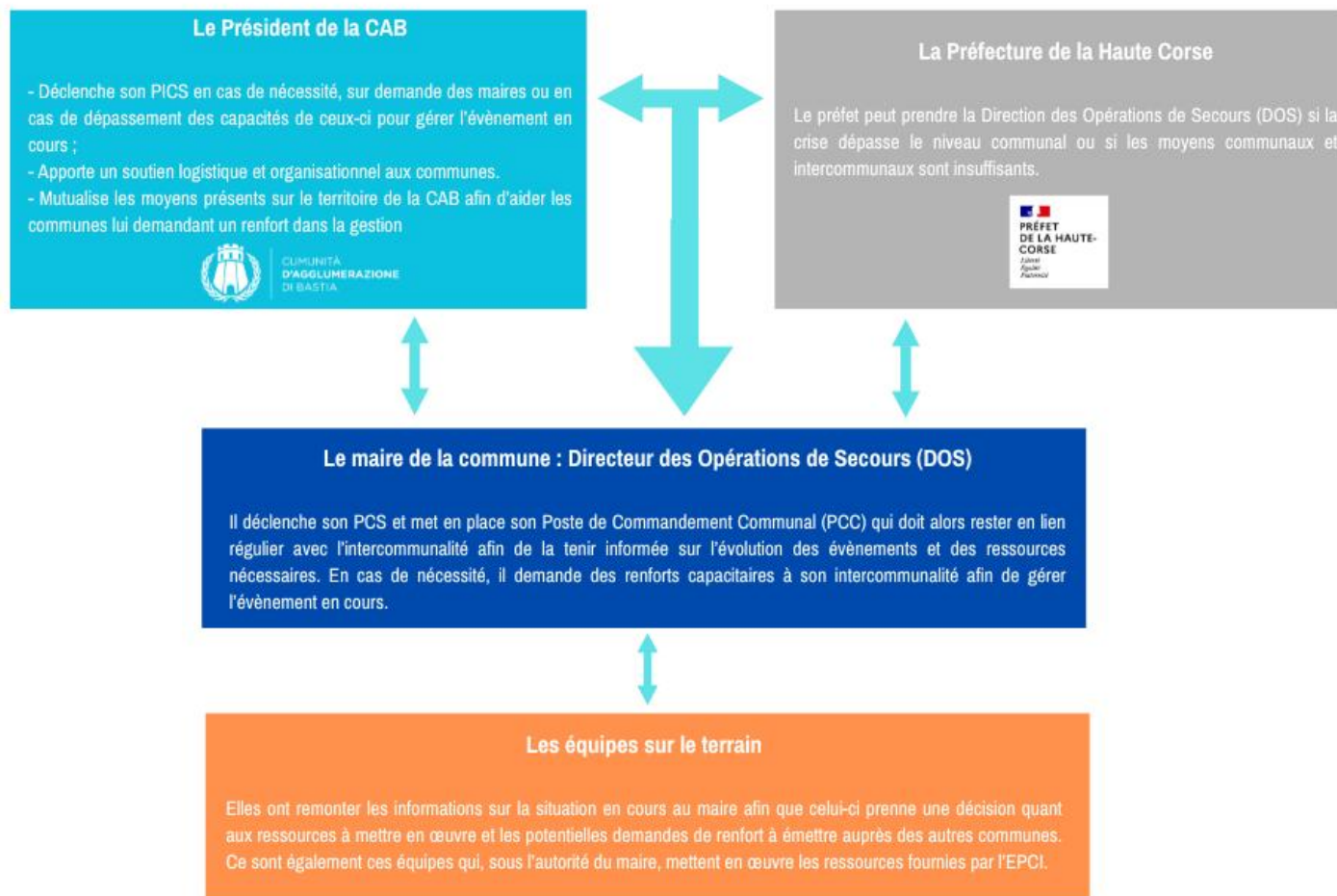
6.2.2. En dehors des heures ouvrées

Deux astreintes de la Direction Générale des Services de la CAB sont joignables au 06 68 58 12 67 (drt-astreinte@agglo-bastia.corsica) et au 07 76 64 74 69 (astreinte-securite@agglo-bastia.corsica), afin d'assurer une continuité opérationnelle en temps réel.

Une fois alerté, l'astreinte évalue la situation en lien avec la ou les communes concernées et les services techniques compétents. Sur cette base, elle peut proposer au **Président de la CAB** d'activer le dispositif de crise.

Si la décision est prise, une cellule de crise intercommunale est constituée, composée des responsables de services identifiés, afin d'assurer coordination et soutien opérationnel aux communes impactées.
--

6.3. Synoptique des relations entre les différents intervenants



7. IDENTIFICATION DES MISSIONS DE LA CAB

7.1. Alerte à la population

En cas de déclenchement du PICS, la CAB peut être amenée à assister les communes concernées dans la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, notamment lorsqu'elles ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes.

La CAB ne dispose pas de dispositif d'alerte de masse spécifique. Toutefois, plusieurs moyens peuvent être mobilisés, en coordination avec les maires :

- **Téléphonie et contacts directs** : mobilisation des services pour contacter en priorité les personnes vulnérables en concertation avec les maires (personnes isolées, âgées, en situation de handicap, etc.).
- **Supports numériques** : diffusion des informations via les réseaux sociaux institutionnels, l'application mobile de la CAB et le site internet, afin d'informer rapidement la population et de rappeler les consignes de conduite adaptées à la nature de l'aléa.
- **Actions de proximité** : en cas d'indisponibilité des réseaux de communication (téléphonie, internet), une cellule terrain est chargée d'assurer, en concertation avec les maires, la diffusion de l'information par des actions de porte-à-porte.

7.2. Organisation du Poste Intercommunal de Coordination - PIC

La mise en place d'un **Poste Intercommunal de Coordination (PIC)** est essentielle en cas d'événement majeur. Sa mission est de centraliser les informations relatives à la gestion de crise et d'assurer la coordination entre :

- les **postes de commandement communaux (PCC)** ;
- les **acteurs de terrain** mobilisés ;
- les **services de l'État** ;
- les **opérateurs de réseaux essentiels**.

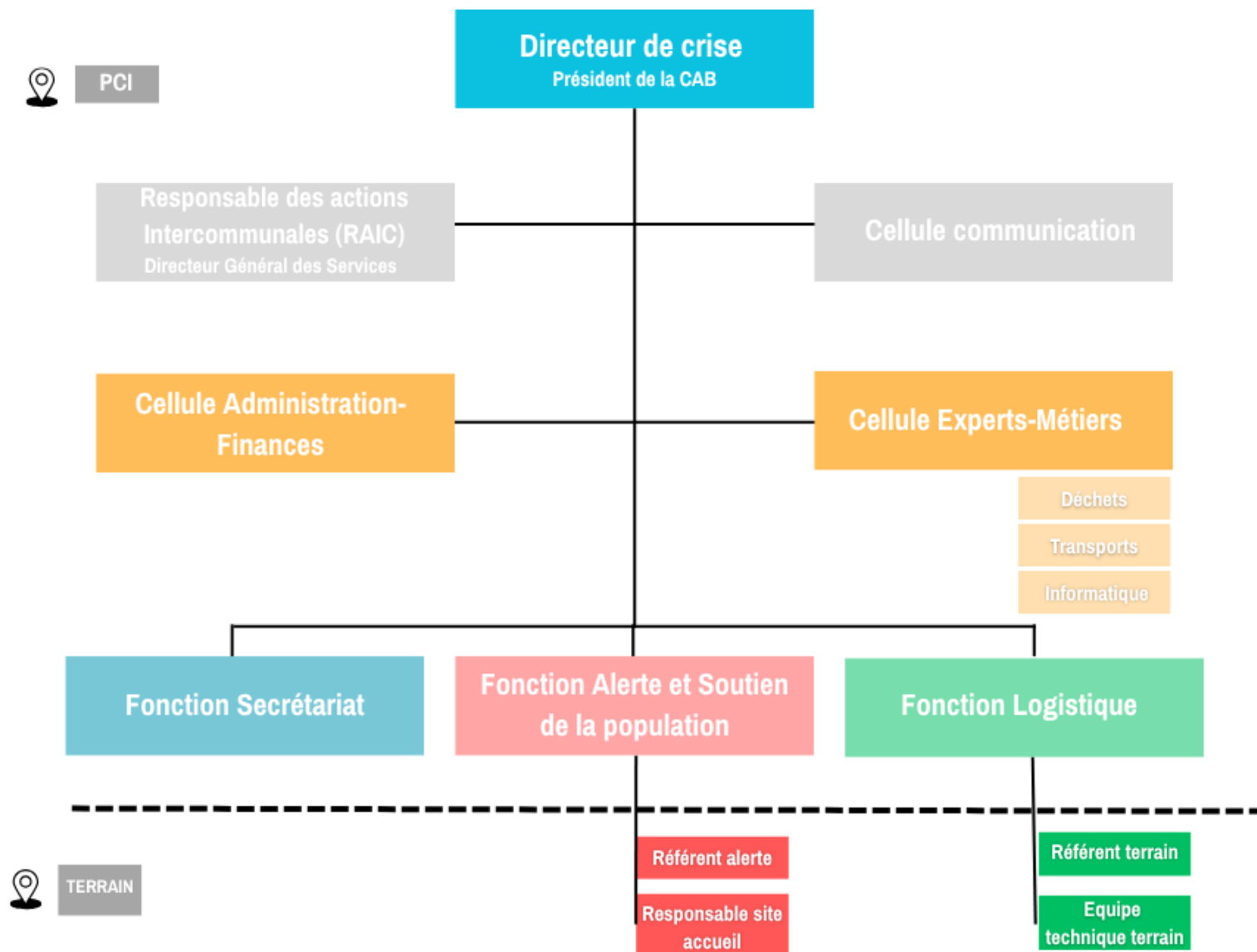
Le PIC repose sur la mobilisation des élus et des agents communautaires. Sa composition et les missions des membres sont définies en amont mais peuvent être adaptées selon la nature de la crise et les compétences propres de l'intercommunalité.

7.3 Localisation du Poste Intercommunal de Coordination (PIC)

	Port de Toga - CS 60097 20291 BASTIA cedex Salle du conseil communautaire
	04 95 55 18 18
	contact@agglo-bastia.corsica drt@agglo-bastia.corsica

Poste Intercommunal de Coordination	
Type d'équipement	Présence
Téléphone fixe	OUI
Téléphone mobile	OUI
Accès internet	OUI
Ordinateur	OUI
Imprimante	OUI
Photocopieur	OUI
Télévision	OUI
Radio	OUI
Fournitures de bureau	OUI
Tableau blanc	OUI
Poste émetteur récepteur	NON
Documents utiles : PCS, Plans, cartographie, annuaires,	OUI
Groupe électrogène	NON

8. ORGANISATION DU POSTE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION



9. PLAN D'INTERVENTION GRADUÉ (PIG)

9.1. Généralités

Le PIG est un outil d'aide à la décision pour permettre au RAIC d'évaluer finement la situation et de décider de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'évènement.

A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation, des moyens humains et matériels et des actions particulières.

Un niveau de posture peut être adopté lorsqu'au moins deux critères au sein des critères sont atteints.

9.2. PIG RISQUE INONDATION

INDICATEURS	Niveau de vigilance / Scénario			
	1	2	3	4
Niveau de vigilance	1	2	3	4
Alerte Météo France Vigicrue	∅	Message "précipitations intenses"	Message "précipitations très intenses"	Message "précipitations très intenses"
Niveau de la vigilance	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
Précipitations	20 à 40 mm/h ou 50 à 80 mm / 24h	40 à 60 mm/h ou 80 à 120 mm/24h	60 à 80 mm/h ou 120 à 150 mm/24h	> 80 mm/h ou > 150 mm/24h
Conséquences	Concentration des eaux sans débordements	Premiers impacts mineurs et localisés	Débordements dans les zones à risque	Débordements généralisés et/ou rupture d'un ouvrage de protection
Posture à adopter	VIGILANCE	MOBILISATION RESTREINTE	MOBILISATION RENFORCÉE	MOBILISATION EXCEPTIONNELLE
LES PREMIERES POSTURES				
	VIGILANCE	MOBILISATION RESTREINTE	MOBILISATION RENFORCÉE	MOBILISATION EXCEPTIONNELLE
La coordination	Veille météorologique	Contact SIDPC, SIS2B, FO, communes.	Coordination avec Préfecture, communes, services techniques.	Coordination étroite COD – PIC, Appui de la CAB aux communes sinistrées.
Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier les ouvrages pluviaux ; - Surveiller les niveaux d'eau ; - Informer la population ; - Préparer les équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les inondations localisées ; - Protéger les secteurs à risque ; - Mobiliser les moyens ; - Pré-positionner des moyens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en sécurité les personnes ; - Soutien aux évacuations ; - Limitation des dégâts ; - Soutien des transports scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux évacuations des zones sinistrées ; - Restaurer les services essentiels ; - Accompagner les sinistrés ; - Tirer les enseignements.
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des cours d'eau et zones inondables ; - Inspection des grilles, buses, fossés ; - Préparation des batardeaux, pompes, sacs de sable ; - Information de la population (site web, réseaux sociaux) ; - Préalerte des équipes techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation partielle du poste Intercommunal de Coordination ; - Lien avec CDC et éducation nationale ; - Pré positionnement des moyens ; - Coordination interservices. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation complète du poste Intercommunal de Coordination - Soutien à l'évacuation des personnes menacées. - Ouverture des centres d'hébergement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des actions déjà engagées ; - Mise en œuvre des dispositions du COD.
La communication	Diffusion interne (mails).	Message vigilance réseaux + appli	Alerte et consignes à suivre.	Alerte et consignes à suivre.
LIENS ACCES FICHES CELLULES DU POSTE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION – MONTEE EN PUISSANCE				
	VIGILANCE	MOBILISATION RESTREINTE	MOBILISATION RENFORCÉE	MOBILISATION EXCEPTIONNELLE
	Coordinateur de crise Cellule Secrétariat	Direction de l'action intercommunale DSI Cellule Communication Référénts terrain	Cellule Soutien population Alerte Cellule CARE Cellule moyens logistiques Cellule Finance	Idem niveau 3 « Toutes les cellules »

Liens accès aux documents	PCS	DOCUMENTS DU PIC	FICHE ALEA INONDATION et BONNES PRATIQUES	CARTOGRAPHIES – Plans A0				VILLE DE PIETRABUGNO	BASE DE DONNEES RESSOURCES ANNUAIRES
	Lien PCS	Liens fiches outils PIC	Liens fiches conduite à tenir et bonnes pratiques	FURIANI Etablissements sensibles Centres accueil	BASTIA Etablissements sensibles Centres accueil	SAN MARTINO DI LOTA Etablissements sensibles Centres accueil	SANTA MARIA DI LOTA Etablissements sensibles Centres accueil	Etablissements sensibles Centres accueil	Lien base de données

9.3 PIG RISQUE FEUX DE FORÊTS

INDICATEURS	Niveau de vigilance / Scénario			
	1	2	3	4
Niveau de vigilance Météo « FEUX DE FORETS »				
Niveau de la vigilance en ressources en eau	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Surfaces impactées	Inférieur à 1 Ha	Entre 1 et 10 Ha	Entre 10 et 100 Ha	Supérieur à 100 Ha
Point de situation réunion hebdomadaire FDF – Pression incendiaire	Très faible	Faible	Modéré	Très élevée
Vitesse du vent	0 à 20 Km/h	20 à 40 Km/h	40 à 60 Km/h	Supérieur à 60 Km/h
LES PREMIERES POSTURES				
	VIGILANCE	MOBILISATION RESTREINTE	MOBILISATION RENFORCÉE	MOBILISATION EXCEPTIONNELLE
La coordination	Veille quotidienne	Liaison avec préfecture/SIS/ Communes	Coordination COD – PIC - pré-alerte hébergements	Coordination permanente avec le COD – PIC, appui intercommunal aux communes sinistrées
Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Vigilance sur l'évolution du risque ; - Préparer la CAB à une montée en puissance ; - Sensibiliser la population aux bons comportements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la vigilance et anticiper une éventuelle mobilisation ; - Diffuser une information préventive ciblée à la population et aux acteurs locaux ; - Préparer la logistique communale et intercommunale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activer une posture opérationnelle préventive - Préparer la mise en sécurité des populations et des infrastructures sensibles ; - Renforcer la coordination avec le SIS2B et la Préfecture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection immédiate des personnes et des zones habitées. - Garantir la coordination avec les services de secours dans le cadre ORSEC. - Mettre en œuvre les mesures d'urgence prévues par le PICS/PCS.
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> - Veille météorologique ; - Rappel des interdictions de brûlage ; - Mise à jour des moyens et contacts opérationnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation de la veille renforcée en mairie/CAB - Diffusion d'un message de prévention (site web, panneaux lumineux, réseaux sociaux). - Vérification des points d'eau incendie, pistes DFCl et accès de secours. - Préalerte du personnel de la CAB référent et des élus de permanence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en alerte du poste Intercommunal de Coordination - Diffusion d'alertes renforcées auprès des habitants (SMS, sirènes, réseaux). - Pré-positionnement de moyens intercommunaux (Engins, équipes de surveillance) - Limitation d'accès selon arrêtés préfectoraux. - Identification et préparation des lieux d'accueil / mise à l'abri. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation complète du poste Intercommunal de Coordination - Aide à la mise en sécurité / évacuation des populations exposées selon consignes du SDIS et de la Préfecture. - Mise à disposition des centres d'accueil / mise à l'abri. - Mobilisation maximale des moyens intercommunaux.
La communication	Diffusion préventive (affiches, site web)	Message préventif réseaux/SMS/appli	Information grand public (routes fermées, consignes)	Information population (confinement, éviter sorties)
LIENS ACCES FICHES CELLULES DU POSTE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION – MONTEE EN PUISSANCE				
	VIGILANCE	MOBILISATION RESTREINTE	MOBILISATION RENFORCÉE	MOBILISATION EXCEPTIONNELLE
	Coordinateur de crise Cellule Secrétariat	Direction de l'action intercommunale DSI Cellule Communication Référénts terrain	Cellule Soutien population Alerte Cellule CARE Cellule moyens logistiques Cellule Finance	Idem niveau 3 « Toutes les cellules »

Liens accès aux documents	PCS	DOCUMENTS DU PIC	FICHE ALEA INONDATION et BONNES PRATIQUES	CARTOGRAPHIES – Plans A0					BASE DE DONNEES RESSOURCES ANNUAIRES
	Lien PCS	Liens fiches outils PIC	Liens fiches conduite à tenir et bonnes pratiques	FURIANI Etablissements sensibles Centres accueil	BASTIA Etablissements sensibles Centres accueil	SAN MARTINO DI LOTA Etablissements sensibles Centres accueil	SANTA MARIA DI LOTA Etablissements sensibles Centres accueil	VILLE DE PIETRABUGNO Etablissements sensibles Centres accueil	Lien base de données

9.4. PIG RISQUE SUBMERSION MARINE

INDICATEURS	Niveau de vigilance / Scénario			
	1	2	3	4
Vigilance Météo France	Ø	Message "vagues intenses"	Message "vagues très intenses"	Message "vagues très intenses"
Réception d'un message Météo France				
Niveau de la vigilance	VERT ou JAUNE	JAUNE	ORANGE	ROUGE
Point d'observation	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de phénomène significatif prévu. - Hauteurs de vagues dans les normales saisonnières. - Houle et surcote faibles - Aucun signalement d'anomalie par les systèmes de surveillance (SHOM, DREAL, caméras). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévission de fortes vagues. - Prévission de houle significative (> 2 à 3 m) pouvant engendrer un ressac marqué. - Annonce d'une surcote marine modérée (+20 à +50 cm). 	<ul style="list-style-type: none"> - Vigilance orange vagues-submersions de Météo-France. - Conjonction marée haute + forte houle (> 4 m) + surcote importante (> +50 cm). - Risque identifié de submersion de zones basses, ports, infrastructures littorales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vigilance rouge vagues-submersions (phénomène exceptionnel prévu). - Marée haute + surcote exceptionnelle (> +80 cm) + houle très forte (> 6 m). - Risque de submersion généralisée sur les zones basses et vulnérables. - Éléments concrets d'événement en cours : inondation de voiries, habitations, évacuations nécessaires. - Activation ORSEC par la Préfecture.
Conséquences sur le territoire	Prévission météo sans alerte particulière.	Possibilité de débordements localisés en zones basses ou estuaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Premiers débordements constatés sur le littoral ou annoncés. - Risque de submersion marine avec impact attendu sur les zones habitées ou économiques. 	Débordements généralisés et/ou rupture d'un ouvrage de protection. Phénomène d'ampleur exceptionnelle confirmé par Météo-France et observé localement, avec impacts graves sur la sécurité des personnes et des biens.
LES PREMIERES POSTURES				
	VIGILANCE	MOBILISATION RESTREINTE	MOBILISATION RENFORCÉE	MOBILISATION EXCEPTIONNELLE
La coordination	Suivi météo marine	Contact SIS, préfecture	Coordination préfecture – PIC, appui aux communes, appui sur infrastructures littorales	Coordination COD – PIC, demande renforts (sécurité civile).
Les objectifs	Surveillance digues, ouvrages portuaires	Mise en sécurité équipements sensibles	Barrages temporaires, fermeture axes littoraux	Évacuation quartiers bas, coupures préventives réseaux
Les actions	<p>En concertation avec les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'état des ouvrages de protection. - Dégager les zones de drainage et exutoires vers la mer. - Identifier les zones basses et infrastructures critiques (routes littorales, réseaux, ports, campings, zones urbanisées). - Informer et sensibiliser les populations résidant en zone littorale sur les bons réflexes. - Prévoir des zones de mise en sécurité et itinéraires d'évacuation hors zones submersibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les premières cellules du PICS (Communication, Référents terrain). - Procéder à des reconnaissances en zones littorales vulnérables. - Informer les populations de la possibilité d'évacuation. - Proposer au Président le passage en mobilisation renforcée si aggravation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du PIC. - Mobilisation des cellules : « Soutien Population », « Moyens logistiques ». - Pré-alerte des Centres d'Accueil (CARE). - Préparer l'évacuation des zones basses exposées. - Activation des conventions de transport si besoin (bus, véhicules adaptés). 	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture immédiate des voies littorales à risque (notamment le cordon lagunaire de la Marana, zones portuaires). - Sécurisation des installations sensibles : réseaux électriques (EDF), assainissement (station d'épuration), dépôts de carburants ou produits dangereux. - Coordination avec les gestionnaires portuaires (Ports de Bastia, Port de Toga).
La communication	Diffusion préventive (affiches, site web)	Message préventif « Eviter zones littorales »	Consignes de sécurité (ne pas circuler, ne pas descendre en cave)	Mise en place d'un point presse régulier sous l'autorité de la Préfecture. Relais permanent des consignes officielles sur le site web CAB + réseaux sociaux. Communication vers la population : évacuation, interdictions de circulation, consignes de sécurité, lieux d'accueil.
LIENS ACCES FICHES CELLULES DU POSTE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION – MONTEE EN PUISSANCE				
	Coordinateur de crise Cellule Secrétariat	Direction de l'action intercommunale DSI Cellule Communication Référents terrain	Cellule Soutien population Alerte Cellule CARE Cellule moyens logistiques Cellule Finance	Idem niveau 3 « Toutes les cellules »

Liens accès aux documents	PCS	DOCUMENTS DU PIC	FICHE ALEA INONDATION et BONNES PRATIQUES	CARTOGRAPHIES – Plans A0					BASE DE DONNEES RESSOURCES ANNUAIRES
	Lien PCS	Liens fiches outils PIC	Liens fiches conduite à tenir et bonnes pratiques	FURIANI Etablissements sensibles Centres accueil	BASTIA Etablissements sensibles Centres accueil	SAN MARTINO DI LOTA Etablissements sensibles Centres accueil	SANTA MARIA DI LOTA Etablissements sensibles Centres accueil	VILLE DE PIETRABUGNO Etablissements sensibles Centres accueil	Lien base de données

9.5. PIG RISQUE TEMPETE

INDICATEURS	Niveau de vigilance / Scénario			
	1	2	3	4
Niveau de vigilance	Ø	Message Vigilance jaune.	Vigilance orange.	Vigilance rouge.
Météo France	Ø	Message Vigilance jaune.	Vigilance orange.	Vigilance rouge.
Vigilance	VERT ou JAUNE	JAUNE	ORANGE	ROUGE
Point d'observation au niveau des communes	Pas de vigilance particulière (Météo-France : vert). Rafales < 70 km/h en plaine (< 90 km/h en relief ou littoral).	Rafales prévues de 70 à 100 km/h en plaine (jusqu'à 120 km/h en relief ou littoral). Houle prévue de 2 à 4 m.	Rafales prévues > 100 km/h en plaine, > 120 km/h en relief / littoral. Houle 4 à 6 m avec risque d'impact sur le littoral.	Rafales prévues ou constatées > 130 km/h en plaine, > 150 km/h en relief / littoral. Houle > 6 m avec submersion marine associée.
Conséquences sur le territoire	Pas d'impact attendu sur les activités humaines ni sur les infrastructures.	Risques ponctuels de chutes d'arbres, d'objets, coupures locales d'électricité.	Risque de dommages matériels significatifs : toitures arrachées, lignes électriques endommagées, coupures généralisées. Transport perturbé (routes, trains, ferries, vols).	Dommages majeurs : toitures et infrastructures détruites, forêts endommagées, coupures électriques massives. Circulation routière et ferroviaire impossible, ports et aéroports fermés.

LES PREMIERES POSTURES

La coordination	Veille météorologique	Liaison préfecture – SIS	Coordination COD – PIC , recensement coupures réseaux	Coordination renforcée avec COD, le SIS2B, la Marine nationale et les gestionnaires portuaires (Ports de Bastia, Toga). Demande de renforts (sécurité civile, EDF-GDF, télécoms)
Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille permanente et maintenir l'état de préparation. - Sensibiliser la population aux risques littoraux. - Préserver les moyens matériels et humains mobilisables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la vigilance et la surveillance des zones sensibles. - Informers les populations des précautions à prendre. - Préparer la mobilisation des moyens intercommunaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se préparer à gérer une crise majeure. - Renforcer la protection des personnes et des infrastructures sensibles. - Coordonner les actions avec la Préfecture et le SIS2B. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarder les vies humaines en priorité. - Assurer la mise en sécurité des populations et infrastructures vitales. - Gérer la crise en coordination étroite avec le dispositif ORSEC.
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier des bulletins météo, Vigiecrues Côtiers et SHOM. - Vérification périodique des dispositifs de protection (digues, batardeaux, clapets anti-retour). - Mise à jour des annuaires opérationnels (SDIS, communes, gestionnaires d'infrastructures). - Campagnes d'information préventive auprès des habitants des zones littorales vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation d'une veille renforcée à la CAB et mise en préalerte des communes membres. - Surveillance renforcée des zones basses (Marana, embouchures, fronts de mer de Bastia et Furiani). - Vérification de la disponibilité des centres d'accueil et de mise à l'abri. - Préalerte du personnel intercommunal et des prestataires techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation du poste Intercommunal de Coordination - Liaison permanente avec le COD (Préfecture de Haute-Corse). - Pré-positionnement de moyens intercommunaux (véhicules, engins, pompes). - Interdiction ou limitation des circulations dans les zones littorales exposées (Marana, route de la plage, zones portuaires). - Préparation logistique : ouverture anticipée de centres d'accueil, mise à disposition de bus/transport. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation complète du poste Intercommunal de Coordination - Mise en œuvre des évacuations en zones submersibles (quartiers littoraux de Bastia sud, plaine de Furiani, ports). - Ouverture et gestion des centres d'accueil intercommunaux. - Mobilisation maximale des moyens intercommunaux (véhicules, engins, groupes électrogènes, citernes). - Suivi en temps réel de l'évolution du phénomène et recensement des sinistrés. - Préparation du post-crise (sécurisation, pompage, déblaiement, recensement dégâts).
La communication	Diffusion préventive (affiches, site web)	Message préventif (éviter déplacements, sécuriser les biens)	Information population (confinement, éviter sorties)	Alerte et consignes à suivre.

LIENS ACCES FICHES CELLULES DU POSTE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION – MONTEE EN PUISSANCE

Coordinateur de crise Cellule Secrétariat	Direction de l'action intercommunale DSI Cellule Communication Référénts terrain	Cellule Soutien population Alerte Cellule CARe Cellule moyens logistiques Cellule Finance	Idem niveau 3 « Toutes les cellules »
--	---	---	---------------------------------------

Liens accès aux documents	PCS	DOCUMENTS DU PIC	FICHE ALEA INONDATION et BONNES PRATIQUES	CARTOGRAPHIES – Plans A0				BASE DE DONNEES RESSOURCES ANNUAIRES
	Lien PCS	Liens fiches outils PIC	Liens fiches conduite à tenir et bonnes pratiques	FURIANI Etablissements sensibles Centres accueil	BASTIA Etablissements sensibles Centres accueil	SAN MARTINO DI LOTA Etablissements sensibles Centres accueil	SANTA MARIA DI LOTA Etablissements sensibles Centres accueil	VILLE DE PIETRABUGNO Etablissements sensibles Centres accueil

10. FICHES FONCTIONS

10.1. Directeur de crise intercommunale- Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

N° 01 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

PRÉSIDENT – DIRECTEUR DE CRISE

Autorité stratégique de gestion de crise intercommunale

MISSIONS

Le Directeur de Crise intercommunale est l'autorité stratégique en situation de crise majeure touchant tout ou partie du territoire intercommunal. Il dirige la réponse globale, coordonne les actions entre les communes membres, mobilise les moyens disponibles, assure la relation avec les autorités préfectorales et supervise l'ensemble des décisions prises au sein du Poste Intercommunal de Coordination (PIC).

▶ OBJECTIFS

- ◆ Garantir la protection des populations, des biens et de l'environnement
- ◆ Superviser et coordonner l'ensemble des actions liées à la gestion de crise
- ◆ Prendre les décisions stratégiques nécessaires
- ◆ Garantir une organisation efficace et la cohérence des interventions communales et interservices
- ◆ Maintenir le lien avec les autorités préfectorales
- ◆ Organiser efficacement le retour à la normale

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Liste des contacts clés (cellule de crise, services municipaux, Préfecture, partenaires externes)
- ◆ Outils de communication (téléphones, radios, logiciels de coordination)
- ◆ Cartographie des risques et des ressources
- ◆ Journal de bord des décisions et justifications
- ◆ Convention de mutualisation intercommunale
- ◆ Tableau d'alerte et de veille
- ◆ Rapports d'évaluation en temps réel

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ Faire maintenir à jour les données du Poste Intercommunal de Coordination (PIC)
- ◆ Choisir la salle du PIC et les salles annexes réservées aux cellules (zone sécurisée)
- ◆ Tester les équipements de la salle de crise (compatibilité des moyens techniques)
- ◆ Effectuer des exercices partiels : aménagement salle de crise, diffusion d'alerte, CARE...
- ◆ Établir ou actualiser les conventions de mutualisation et de partenariat
- ◆ Sensibiliser les élus à leur rôle dans la gestion de crise

◎ DÉBUT DE CRISE

- ◆ Recevoir l'alerte,
- ◆ S'informer sur la situation, sur les premières mesures prises par les communes,
- ◆ Évaluer la situation initiale : les communes impactées, les urgences, les vulnérabilités.
- ◆ Se renseigner sur les personnes éventuellement menacées,
- ◆ Se renseigner sur les demandes formulées par les communes,
- ◆ Décider du déclenchement du PICS,
- ◆ Demander l'activation du PIC,
- ◆ Coordination interservices : Maintient un contact étroit avec les services d'urgence (SDIS, gendarmerie, etc.),
- ◆ Ajuster les priorités en fonction de l'évolution des événements en temps réel,
- ◆ Informer la préfecture, la sous-préfecture, les communes que le PICS est activé,
- ◆ Donner un premier point de situation aux autorités.

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Tenir informé des demandes formulées par les communes,
- ◆ Être en lien permanent avec le chef du PIC,
- ◆ Diriger les actions de son équipe intercommunale,
- ◆ S'assurer de la bonne information ou de l'alerte des populations à l'aide des moyens prévus par les différents PCS,
- ◆ Maintenir un lien permanent avec la préfecture (COD),
- ◆ S'assurer de l'information régulière des autorités,
- ◆ Organiser la montée en puissance de la réponse intercommunale,
- ◆ Orienter les priorités opérationnelles en fonction de l'évolution de la situation.
- ◆ Prendre les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté,

- ◆ Se préparer à communiquer avec la population et les médias,
- ◆ Superviser la communication de crise,
- ◆ Anticiper les besoins en soutien logistique, aide aux communes, aide aux populations et rétablissement des services.

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Décider de la désactivation du PIC,
- ◆ Informer les autorités et les communes de la levée du dispositif PICS,
- ◆ Vérifier tous les documents utilisés durant l'évènement,
- ◆ Archiver tous les documents utilisés durant l'évènement,
- ◆ Procéder à un retour d'expérience avec les acteurs,
- ◆ Superviser le retour d'expérience afin d'établir des recommandations claires pour prévenir ou améliorer la gestion de futures crises.

10.2 Responsable des Actions Intercommunales (RAIC) / Coordinateur de Crise – Chef PIC

COORDINATEUR DE CRISE – CHEF DU PIC

Responsable des Actions Intercommunales (RAIC)

MISSIONS

Le Coordinateur de Crise (Chef du PIC) est responsable de l'organisation, de l'animation et de la coordination du Poste Intercommunal de Coordination. Il veille à l'efficacité opérationnelle de la gestion de crise à l'échelle intercommunale, en articulation avec le Directeur de Crise et les autres cellules du dispositif.

▶ OBJECTIFS

- ◆ Assurer la coordination des actions communales et intercommunales pour une gestion concertée et efficiente
- ◆ Être le point central entre la cellule de crise communale, les services municipaux et les partenaires externes (Préfecture, SDIS, gendarmerie, opérateurs...)
- ◆ Superviser et piloter les actions mises en œuvre pour protéger les populations, les biens et l'environnement
- ◆ Être en lien permanent avec le Directeur de Crise

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Cartographie des infrastructures, des réseaux, des zones à risques
- ◆ Répertoire actualisé des contacts opérationnels internes et externes
- ◆ Moyens de communication redondants (téléphonie fixe, mobile, radios, messageries sécurisées)
- ◆ Répertoire des moyens mobilisables : humains, logistiques, matériels, véhicules, locaux, stocks
- ◆ Plans d'alerte et fiches réflexes
- ◆ Main courante (papier et/ou numérique) pour la traçabilité

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ S'assurer du bon état de fonctionnement et de l'accessibilité des équipements du PIC
- ◆ Garantir la présence, l'actualisation et l'accessibilité des documents essentiels (plans, annuaires, procédures)
- ◆ Vérifier que chaque cellule dispose des ressources nécessaires (documents, personnel, matériel)
- ◆ Maintenir un état de vigilance sur les risques potentiels ; organiser des entraînements réguliers
- ◆ Participer à la veille réglementaire et aux mises à jour du PICS
- ◆ Sensibiliser les acteurs communaux et intercommunaux à leurs rôles en cas de crise

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Piloter et coordonner l'ensemble des actions en lien avec les communes et le Directeur de Crise
- ◆ Être en lien permanent avec le Directeur de Crise ; se tenir mutuellement informés
- ◆ Animer la coordination des fonctions du PIC
- ◆ Veiller à la bonne circulation des informations au sein du PIC
- ◆ Contrôler l'exécution des actions prioritaires
- ◆ Coordonner la mise en œuvre des décisions du Directeur de Crise ; transmettre les ordres au terrain
- ◆ Remonter les informations importantes au Directeur de Crise
- ◆ Informer le Directeur de Crise des difficultés rencontrées
- ◆ Effectuer des points de situation réguliers
- ◆ S'assurer de l'information régulière des autorités, en lien avec le Directeur de Crise
- ◆ Proposer au Directeur de Crise les messages de situation préparés par la cellule Communication
- ◆ Communiquer avec les autorités et les médias, après accord du Directeur de Crise

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Coordonner les actions visant un retour à une situation stable
- ◆ Participer au retour d'expérience (REX)
- ◆ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience
- ◆ Vérifier, avec le Directeur de Crise et les membres du PIC, tous les documents utilisés durant l'événement

10.3 Secrétariat du Poste Intercommunal de Coordination (PIC)

SECRETARIAT DU PIC

Soutien administratif, logistique et traçabilité

MISSIONS

Le Secrétariat assure le soutien administratif et logistique nécessaire au bon fonctionnement du Poste Intercommunal de Coordination (PIC). Il garantit la traçabilité des décisions et des actions, et veille à la conservation rigoureuse des informations échangées pendant toute la durée de la gestion de crise.

▶ OBJECTIFS

- ◆ Assurer l'accueil physique et téléphonique du PIC
- ◆ Ouvrir et tenir à jour la main courante (papier ou numérique)
- ◆ Rédiger, mettre en forme et diffuser les documents officiels (arrêtés, comptes rendus, ordres de mission...)
- ◆ Soutenir les différentes cellules du PIC dans leurs tâches administratives
- ◆ Garantir la traçabilité, la confidentialité et l'archivage des informations sensibles
- ◆ Participer à la logistique du PIC (approvisionnement en matériel de bureau, organisation fonctionnelle...)

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Ordinateur avec accès aux logiciels bureautiques
- ◆ Imprimante et fournitures (papier, stylos, classeurs)
- ◆ Téléphone et liste des contacts clés
- ◆ Modèles de documents : main courante, comptes rendus, ordres de mission, tableaux de suivi

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ Maintenir à jour les données du PICS
- ◆ S'assurer de la présence des documents utiles au fonctionnement du PIC
- ◆ Contribuer à la préparation logistique du PIC (matériel, mobilier, documents de référence)

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Appeler les membres du PIC
- ◆ Préparer le Poste de Coordination (matériel de bureau, postes téléphoniques...)
- ◆ Assurer l'accueil téléphonique (cf. logigramme associé)
- ◆ Ouvrir la main courante dès le début de la crise ou de l'événement
- ◆ Travailler en relation avec les autres fonctions du PIC
- ◆ Archiver tous les documents provenant des cellules (messages, arrêtés, factures...)

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Participer au retour d'expérience (REX)
- ◆ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience
- ◆ Archiver tous les documents utilisés durant l'événement

10.4 Cellule Communication

N° 04 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

CELLULE COMMUNICATION

Diffusion de l'information — populations, médias et institutions

MISSIONS

La cellule Communication assure la diffusion claire, cohérente et régulière des informations vers la population, les médias, les institutions et les partenaires. Elle contribue à maintenir la confiance, éviter les rumeurs et garantir la bonne compréhension des consignes, sous l'autorité du Directeur de Crise et du RAIC.

▶ OBJECTIFS

- ◆ Assurer une communication claire, cohérente et régulière avec la population, les médias et les acteurs impliqués
- ◆ Garantir la diffusion rapide et fiable des consignes de sécurité
- ◆ Gérer l'information pour éviter les rumeurs ou malentendus susceptibles d'aggraver la crise
- ◆ Coordonner les relations avec les médias et les institutions
- ◆ Appuyer le Directeur de Crise et le RAIC dans la préparation des messages de situation et des points presse

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Modèles de communiqués de presse et messages d'alerte
- ◆ Accès aux moyens de communication municipaux (site internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage)
- ◆ Téléphones et radios pour communiquer avec les médias et les équipes terrain
- ◆ Logiciels ou plateformes d'envoi de SMS d'alerte ou de courriels groupés
- ◆ Liste des contacts des médias locaux et des acteurs clés

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ Maintenir à jour les données de communication dans le PICS
- ◆ Tenir à jour les listes de diffusion et les contacts utiles
- ◆ Préparer les modèles de messages pour différentes situations de crise
- ◆ Participer aux exercices de simulation pour tester les dispositifs d'alerte et de communication

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Travailler en relation avec les autres fonctions du PIC
- ◆ Réceptionner, synthétiser et centraliser les informations issues des cellules du PIC
- ◆ Élaborer régulièrement des messages de situation
- ◆ Soumettre les messages de situation au Chef du PIC
- ◆ Assurer la liaison avec les chargés de communication des autorités
- ◆ Sur ordre du Directeur de Crise et en lien avec le Chef du PIC, assurer la communication vers les autorités, les médias et la population
- ◆ Organiser l'information des médias en préparant les interventions téléphoniques du Directeur de Crise

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Participer au retour d'expérience avec les acteurs du PIC
- ◆ Archiver tous les documents utilisés durant l'événement
- ◆ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience

10.5 Direction des Systèmes d'Information - DSI

N° 05 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Continuité et sécurité des systèmes numériques — DSI

MISSIONS

La cellule DSI assure la résilience, la continuité et la sécurité des systèmes d'information et des infrastructures numériques pendant toute la durée de la crise. Elle veille au bon fonctionnement des moyens technologiques du PIC, à la protection des données, au maintien des communications numériques et à la restauration des systèmes critiques en cas de panne.

▶ OBJECTIFS

- ◆ Maintenir en condition opérationnelle les systèmes informatiques et réseaux nécessaires à la gestion de crise
- ◆ Garantir la continuité des moyens de communication numériques (mails, messageries sécurisées, accès distants...)
- ◆ Préserver l'intégrité et la confidentialité des données traitées pendant la crise
- ◆ Soutenir les cellules en leur fournissant un appui technique et matériel
- ◆ Préparer et déployer des solutions alternatives en cas de défaillance majeure

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Serveurs, postes informatiques, imprimantes, vidéoprojecteurs
- ◆ Documents sur support numérique
- ◆ Matériel de secours : PC portables, modems 4G, batteries, onduleurs
- ◆ Procédures de sauvegarde, redémarrage d'urgence, Plan de Reprise d'Activité (PRA)
- ◆ Liste de contacts informatiques internes et prestataires externes

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ Vérifier la disponibilité et l'état du matériel informatique affecté au PIC
- ◆ S'assurer de l'accès aux logiciels et plateformes nécessaires à la gestion de crise
- ◆ Tester les solutions de redondance, d'accès distant et les systèmes de sauvegarde
- ◆ Préparer des supports techniques et procédures de secours (papier et numérique)
- ◆ Participer aux exercices de crise pour tester la continuité informatique

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Maintenir en condition opérationnelle les systèmes numériques
- ◆ Intervenir en cas de panne ou dysfonctionnement pour un redémarrage rapide
- ◆ Déployer des solutions de contournement en cas de perte réseau ou de défaillance serveur (4G, cloud, VPN...)
- ◆ Tenir à jour une main courante technique des événements et incidents
- ◆ Apporter un appui technique aux autres cellules (affichage, documents, connectivité...)
- ◆ Contrôler la continuité de la liaison informatique avec les communes membres

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Récupérer, remettre en état et réintégrer le matériel prêté au PIC
- ◆ Sauvegarder les données de crise et assurer leur archivage sécurisé
- ◆ Analyser les dysfonctionnements rencontrés (retour d'expérience numérique)
- ◆ Mettre en œuvre des actions correctives (mise à jour, sécurité, amélioration des procédures)
- ◆ Participer à la réunion de débriefing
- ◆ Proposer des évolutions pour renforcer la continuité numérique lors de crises futures

10.6 Fonction Alerte et soutien à la population

N° 07 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RESPONSABLE ALERTE DE LA POPULATION

Diffusion de l'alerte et coordination des actions d'assistance

MISSIONS

Le Responsable Alerte de la Population est chargé de la diffusion de l'information d'urgence à destination des habitants et de la coordination des actions d'assistance aux populations menées par les communes. Il s'assure que l'alerte est rapide, fiable, compréhensible et suivie d'un accompagnement adapté, notamment en cas d'évacuation ou de mise en sécurité.

▶ OBJECTIFS

- ◆ Garantir la sécurité, l'accompagnement et l'assistance des populations affectées par la crise
- ◆ Assurer la prise en charge des besoins essentiels (hébergement, alimentation, santé)
- ◆ Maintenir un lien constant avec les habitants pour répondre à leurs préoccupations
- ◆ Assurer la traçabilité des actions d'alerte engagées et leur remontée au PIC

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Système d'alerte automatisé (SMS d'urgence, application dédiée, mails, panneaux lumineux...)
- ◆ Liste des référents alerte des communes
- ◆ Moyens de communication : téléphones portables, radios, ordinateurs
- ◆ Modèles de messages d'alerte prédéfinis pour les différents risques
- ◆ Sirènes d'alerte ou moyens sonores mobiles (véhicules avec haut-parleurs)
- ◆ Liste des lieux d'accueil ou de mise en sécurité (salles communales, gymnases, écoles...)
- ◆ Plan d'évacuation et fiches réflexes associées

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ Maintenir à jour la liste des personnes vulnérables par secteur
- ◆ S'assurer du bon fonctionnement et de la disponibilité du matériel nécessaire
- ◆ Participer aux exercices de simulation ; actualiser les modèles de messages et les procédures
- ◆ Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour du répertoire des lieux d'hébergement d'urgence

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Être en lien avec les référents « ALERTE » des communes concernées
- ◆ Coordonner l'action des équipes terrain assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- ◆ Collecter les informations terrain ; informer le PIC sur l'état d'avancement de l'alerte
- ◆ Suivre l'état d'avancement des actions d'alerte ; signaler toute zone non couverte au PIC
- ◆ En cas d'évacuation, indiquer aux équipes terrain les moyens pour assurer l'évacuation
- ◆ En cas d'évacuation, indiquer aux équipes terrain les lieux d'accueil mis en place
- ◆ Veiller à la bonne prise en charge des personnes isolées ou à mobilité réduite
- ◆ Rendre compte au Chef du PIC de l'évolution de la situation, des actions menées et des besoins

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Participer au retour d'expérience (REX)
- ◆ Centraliser les retours des communes sur les actions d'alerte et les besoins rencontrés
- ◆ Mettre à jour les outils et procédures en fonction des enseignements tirés
- ◆ Élaborer une synthèse d'évaluation des messages, moyens et délais d'alerte constatés
- ◆ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience

10.7 Référent terrain – Site accueil - CARE

N° 08 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT — CARE

Gestion du site d'accueil des populations sinistrées ou déplacées

MISSIONS

Le Responsable de CARE assure la gestion du site d'accueil pour les populations sinistrées ou déplacées. Il veille à la sécurité, à l'organisation, au confort et à la coordination logistique et humaine sur le lieu d'accueil, en lien permanent avec la cellule « Soutien aux Populations » du PIC.

▶ OBJECTIFS

- ◆ Organiser et superviser le site d'accueil des populations évacuées ou impactées par la crise
- ◆ Garantir un environnement sécurisé, fonctionnel et bienveillant pour les personnes hébergées
- ◆ Assurer la liaison constante avec la cellule « Soutien aux Populations » pour garantir l'adéquation des ressources aux besoins
- ◆ Assurer la traçabilité des personnes accueillies et le suivi des besoins spécifiques

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Fiches ou registres d'enregistrement des personnes accueillies
- ◆ Liste des sites d'accueil avec plans d'accès, équipements, zones fonctionnelles
- ◆ Moyens de communication : téléphones, radios portatifs
- ◆ Matériel logistique : tables, chaises, lits de camp, couvertures, kits d'urgence, kits d'hygiène
- ◆ Signalétique intérieure (fléchage, zones spécifiques)
- ◆ Liste des contacts d'urgence et partenaires : logistique, services médicaux, associations

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ Connaître les caractéristiques du site : capacité, accès, zones dédiées (repos, soins, enfants...)
- ◆ S'assurer de l'emplacement et de l'accès aux clés du site
- ◆ Vérifier les installations techniques : alimentation électrique, groupe électrogène, chauffage, éclairage, sanitaires
- ◆ Recenser les équipements disponibles sur place (tables, chaises, matériel de nettoyage...)
- ◆ Disposer d'une liste des intervenants mobilisables pour la mise en place et l'animation du CARE
- ◆ Participer à des exercices ou à des visites de repérage

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Être en liaison permanente avec la cellule Soutien aux Populations du PIC
- ◆ Contacter les personnes ressources et organiser leur déploiement
- ◆ Vérifier l'accessibilité et l'état du site ; ouvrir les lieux et les rangements
- ◆ Mettre en place le site d'accueil :
 - ◆ Installation du mobilier (tables, chaises, lits)
 - ◆ Vérification des sanitaires, chauffage, éclairage
 - ◆ Mise en place des zones fonctionnelles (accueil, repos, repas, soins, enfants...)
 - ◆ Organisation du nettoyage (sacs poubelle, balais, produits...)
 - ◆ Mettre en place une signalétique claire (intérieure / extérieure si nécessaire)
- ◆ Organiser l'accueil et l'orientation des personnes :
 - ◆ Recensement individuel avec fiche d'accueil
 - ◆ Identification des besoins spécifiques (régimes, allergies, santé, handicap, vulnérabilité...)
 - ◆ Identification des compétences utiles parmi les accueillis (soignants, traducteurs...)
- ◆ Assurer la distribution de boissons, repas ou collations avec le soutien logistique
- ◆ Veiller au réconfort moral des personnes accueillies (écoute, bienveillance, orientation vers des relais sociaux ou psychologiques)
- ◆ Rendre compte régulièrement à la cellule Soutien aux Populations :
- ◆ Difficultés rencontrées ou besoins spécifiques

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Organiser la fermeture ordonnée du site d'accueil
- ◆ Procéder au rangement et à la remise en état des lieux
- ◆ Vérifier les matériels ; reconstituer les stocks (kits, denrées, produits d'hygiène)
- ◆ Transmettre au PIC les documents de suivi et les registres
- ◆ Participer au retour d'expérience (REX) avec les acteurs du CARE
- ◆ Proposer des axes d'amélioration pour renforcer l'efficacité future du dispositif

10.8 Fonction logistique

N° 09 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RESPONSABLE LOGISTIQUE

Organisation et supervision des moyens matériels d'intervention

MISSIONS

Le Responsable Logistique organise et supervise l'ensemble des moyens matériels nécessaires au bon déroulement des opérations de sauvegarde. Il assure la coordination des approvisionnements, la disponibilité des équipements et la mise à disposition de solutions techniques pour les équipes opérationnelles, les structures d'accueil et les populations affectées.

▶ OBJECTIFS

- ◆ Assurer la mise à disposition des ressources matérielles et logistiques nécessaires à la gestion de crise
- ◆ Garantir le bon fonctionnement des infrastructures de soutien et des dispositifs d'intervention
- ◆ Gérer les approvisionnements et la distribution des moyens nécessaires aux équipes et à la population

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Inventaire des équipements et ressources disponibles
- ◆ Liste des fournisseurs, entreprises locales et partenaires logistiques
- ◆ Moyens de transport (véhicules, utilitaires, camions, remorques)
- ◆ Moyens de communication (téléphones, radios, GPS, plateformes de coordination)
- ◆ Cartes et plans des infrastructures locales, des centres d'accueil, des zones de repli

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ Établir et tenir à jour l'inventaire des ressources techniques et logistiques mobilisables
- ◆ Identifier les lieux de stockage, de stationnement et les modalités d'accès au matériel
- ◆ Anticiper les besoins pour différents scénarios (hébergement, alimentation, évacuation, réseaux...)
- ◆ Mettre en place des conventions ou partenariats avec des fournisseurs, transporteurs et prestataires locaux
- ◆ Tester périodiquement les équipements critiques (groupes électrogènes, stations radio, véhicules)

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Mettre en alerte le personnel des services techniques
- ◆ Être en lien permanent avec les référents logistiques terrain
- ◆ Alerter et informer les gestionnaires de réseaux (eau, électricité, gaz, télécommunications)
- ◆ Veiller au bon fonctionnement des infrastructures techniques de l'intercommunalité
- ◆ Mettre à disposition les matériels nécessaires au déploiement des actions (tentes, barrières, éclairage, pompage...)
- ◆ Diriger et organiser les actions des équipes logistiques sur le terrain
- ◆ S'assurer de l'opérationnalité des moyens de communication entre le PIC et les équipes
- ◆ Collecter, prioriser et traiter les demandes en matériel des cellules ou des communes
- ◆ Mobiliser si besoin des moyens logistiques privés ou externalisés (loueurs, entreprises locales)
- ◆ Faire acheminer les matériels nécessaires vers les zones concernées
- ◆ Tenir à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- ◆ Organiser le transport collectif des personnes sinistrées, évacuées ou hébergées
- ◆ Informer le Chef du PIC des difficultés rencontrées

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Organiser la récupération, la remise en état et la restitution des matériels
- ◆ Dresser le bilan logistique de la crise (ressources mobilisées, ruptures, besoins critiques...)
- ◆ Participer activement au retour d'expérience avec les acteurs terrain
- ◆ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience

10.9. Fonction « REFERENT LOGISTIQUE TERRAIN »

N° 10 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RÉFÉRENT LOGISTIQUE TERRAIN

Relai opérationnel de la cellule Logistique sur le terrain

MISSIONS

Le Référent Logistique Terrain est le relai opérationnel de la cellule Logistique du PIC sur le terrain. Il coordonne les actions de déploiement matériel, veille à la fluidité des approvisionnements et garantit l'adéquation des moyens avec les besoins constatés. Il assure également le lien entre les équipes terrain, les cellules de crise et les partenaires extérieurs.

▶ OBJECTIFS

- ◆ Coordonner et superviser les actions logistiques directement sur le terrain
- ◆ Garantir l'approvisionnement et la disponibilité des ressources nécessaires aux opérations locales
- ◆ Assurer une communication fluide entre le terrain, le centre de crise et les autres fonctions opérationnelles

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Moyens de communication portables (téléphones, radios)
- ◆ Liste des contacts clés (équipes terrain, fournisseurs, partenaires)
- ◆ Fiches de suivi logistique (livraisons, stocks, installations)
- ◆ Véhicules, équipements de transport et matériels techniques de première intervention

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ Assurer la disponibilité, l'entretien et la vérification du matériel logistique de première urgence
- ◆ Veiller au bon fonctionnement des véhicules d'intervention
- ◆ Contrôler l'état des Équipements de Protection Individuelle (EPI) destinés aux intervenants terrain
- ◆ Participer aux exercices d'activation pour tester la chaîne logistique terrain

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Être en lien permanent avec la cellule LOGISTIQUE du PIC
- ◆ Mettre en œuvre les dispositions opérationnelles décidées par le Directeur de Crise
- ◆ Encadrer les équipes techniques et logistiques déployées sur le terrain
- ◆ Accueillir et orienter les moyens humains ou matériels arrivant sur les zones d'intervention
- ◆ Exprimer les besoins en ressources logistiques et matérielles auprès de la cellule LOGISTIQUE
- ◆ Mettre en œuvre les solutions d'urgence (générateurs, barrières, tentes, signalisation...)
- ◆ Tenir à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- ◆ Coordonner la fermeture de voies de circulation, mettre en place les déviations et en rendre compte au PIC

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Assurer le rangement du matériel déployé et son retour à l'état de disponibilité
- ◆ Réaliser un bilan logistique avec les équipes terrain (fonctionnement, ruptures, points de blocage)
- ◆ Participer au retour d'expérience avec les cellules du PIC
- ◆ Proposer les améliorations issues du retour d'expérience

10.10. Cellule ADMINISTRATION - FINANCE

N° 11 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

ADMINISTRATION ET FINANCES

Traçabilité administrative, juridique et financière de la crise

MISSIONS

Le Responsable Administration / Finances assure la traçabilité administrative, juridique et financière des actions menées pendant la gestion de crise. Il soutient les décisions du Directeur de Crise par l'apport de données budgétaires et réglementaires fiables, et prépare les pièces nécessaires à la régularisation post-crise.

▶ OBJECTIFS

- ◆ Assurer le suivi administratif et financier des actions menées durant la gestion de la crise
- ◆ Garantir la traçabilité des dépenses, des engagements financiers et des ressources mobilisées
- ◆ Soutenir la cellule de crise dans la prise de décision en apportant des éléments budgétaires et juridiques

◆ OUTILS DISPONIBLES

- ◆ Logiciels de gestion financière et comptable (budgétisation, suivi des dépenses)
- ◆ Modèles de documents administratifs (factures, fiches de mission, contrats)
- ◆ Liste des contacts des services financiers
- ◆ Dossier d'assurances (polices d'assurance, formulaires de déclaration de sinistre)
- ◆ Conventions
- ◆ Registre des arrêtés pris en situation d'urgence ou exceptionnelle
- ◆ Archives électroniques et physiques sécurisées

◎ HORS CRISE — Préparation et entretien

- ◆ Préparer les documents susceptibles d'être utilisés durant la crise (arrêtés...)
- ◆ Recenser les contrats et conventions pouvant être mobilisés en situation de crise
- ◆ Mettre à jour les procédures internes de gestion de crise à dimension administrative ou financière
- ◆ Identifier les dispositifs juridiques ou financiers spécifiques mobilisables en cas d'événement exceptionnel (fonds d'urgence, subventions, assurance catastrophe naturelle)

◎ PENDANT LA CRISE — Actions opérationnelles

- ◆ Préparer les différents arrêtés
- ◆ Archiver les documents publiés
- ◆ Récupérer et archiver les pièces comptables (factures...)
- ◆ Établir un document sur la situation comptable générée par la gestion de la crise
- ◆ Garantir la confidentialité des informations sensibles, notamment financières
- ◆ Fournir aux décideurs des éléments de chiffrage ou de faisabilité juridique (engagements, contrats, subventions, assurance)

◎ FIN ET POST-CRISE — Retour à la normale

- ◆ Établir un dossier administratif complet retraçant les décisions, dépenses et ressources mobilisées
- ◆ Participer au retour d'expérience avec les acteurs du PIC
- ◆ Évaluer la gestion administrative et financière durant la crise
- ◆ Proposer des ajustements pour améliorer la réactivité et l'efficacité des processus lors de crises futures
- ◆ Archiver l'ensemble des documents utilisés ou produits durant la gestion de crise

11.RECENSEMENT DE DONNÉES – SYNOPTIQUE GÉNÉRAL

Répertoire des ressources : (Lien accès)

- Les correspondants « incendie » ;
- Les référents « alerte » ;
- Les moyens d'alerte et de soutien aux populations
- Les établissements sensibles ;
- Les personnes vulnérables ;
- Les moyens matériels roulants ;
- Les moyens matériels manuels ;
- Les CARE ;
- Les établissements ressources ;
- Les entreprises privées ;
- Les personnels
- Les élus
- Le Conseil communautaire

Annuaire

- Les Autorités et Communes
- Les Services publiques
- Collectivités
- La presse
- Les agents intercommunaux – Services Administratifs
- Les agents intercommunaux –Services Techniques
- GEMAPI
- Service Technique de l'assainissement
- Service Ordures ménagères
- Autres

12. FICHES ALÉAS – BONNES PRATIQUES

12.1 Risque inondation

N° 01 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA	
RISQUE INONDATION	
Crue torrentielle	
VERT	Situation normale, pas de vigilance particulière
JAUNE	Situation légèrement préoccupante — début de vigilance
JAUNE SMS	Situation moyennement préoccupante — début de vigilance active
ORANGE	Situation très préoccupante — être très vigilant
ROUGE	Situation préoccupante à l'extrême — être très vigilant
EN PRÉVENTION DE LA CRISE	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gestion et entretien des infrastructures intercommunales liées à l'écoulement pluvial ◆ Aménagement des secteurs régulièrement impactés 	
DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées) ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène ◆ Pré-positionner le PIC ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir 	
NIVEAUX DE MOBILISATION	
N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération ◆ Suivre l'évolution de la situation ◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC) ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser les cellules : <ul style="list-style-type: none"> – DSI : Préparer les équipements du PIC – Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises – Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION » ◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES » ◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE) ◆ Mise en place du PIC ◆ Déclenchement PICS

N 4 DÉCLENCHEMENT DU PICS

- ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle
- ◆ Renforcer les cellules du PIC
- ◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance »
- ◆ Mobiliser les cellules expertes :
 - Aqua Publica
 - Transports
 - Autres en fonction des besoins

○ CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

AVANT — S'organiser et anticiper

- ◆ Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux (papiers personnels, matières dangereuses...)
- ◆ Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- ◆ Aménager les entrées possibles d'eau (portes, soupiraux, événements)
- ◆ Amarrer les cuves
- ◆ Repérer les stationnements hors zone inondable
- ◆ Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable, vivres, papiers, médicaments, vêtements, couvertures

PENDANT — Se mettre à l'abri

- ◆ Ne pas tenter de rejoindre ses proches ni d'aller chercher ses enfants à l'école
- ◆ Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- ◆ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- ◆ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRÈS — Respecter les consignes

- ◆ Aérer
- ◆ Désinfecter à l'eau de Javel
- ◆ Chauffer dès que possible
- ◆ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

○ MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION

► MESSAGE D'ALERTE — VOIX / SMS / RADIO

URGENCE – Risque d'inondation majeur !

Des pluies intenses provoquent une montée rapide des eaux. Les zones suivantes sont menacées : [liste des zones].

1. Mettez-vous en sécurité dans les étages supérieurs.
2. Coupez l'électricité et le gaz si possible.
3. Préparez un sac d'urgence avec vos papiers, médicaments et objets essentiels.

Ne traversez jamais une route ou zone submergée, même en voiture.

Restez informés via [radio locale / numéro d'urgence / site web].

► MESSAGE SMS COURT

Alerte inondation : montée rapide des eaux !

Montez aux étages, coupez électricité/gaz, suivez les infos sur [radio/numéro].

Ne traversez jamais les zones submergées.

12.2 Risque tempête

N° 02 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE TEMPÊTE

Vents violents, orages, neige et verglas

VERT	Situation normale, pas de vigilance particulière
JAUNE	Situation légèrement préoccupante — début de vigilance
JAUNE SMS	Situation moyennement préoccupante — début de vigilance active
ORANGE	Situation très préoccupante — être très vigilant
ROUGE	Situation préoccupante à l'extrême — être très vigilant

EN PRÉVENTION DE LA CRISE

- ◆ Veille et entretien des éléments pouvant entraîner des dégâts en cas de fort aléa climatique :
- ◆ Arbres sur le réseau routier et près des habitations
- ◆ Toitures endommagées
- ◆ Murs de soutènement gonflés ou détériorés

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- ◆ Pré-positionner le PIC
- ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération ◆ Suivre l'évolution de la situation ◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC) ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser les cellules : <ul style="list-style-type: none"> – DSI : Préparer les équipements du PIC – Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises – Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION » ◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES » ◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE) ◆ Mise en place du PIC ◆ Déclenchement PICS
N 4 DÉCLENCHEMENT DU	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle

PICS

- ◆ Renforcer les cellules du PIC
- ◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance »
- ◆ Mobiliser les cellules experts :
 - Aqua Publica
 - Transports
 - Autres en fonction des besoins

🕒 CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

EN CAS DE FORTES PRÉCIPITATIONS

- ◆ Limiter voire éviter les déplacements
- ◆ Ne pas s'engager sur une voie ou zone inondée
- ◆ Respecter les déviations mises en place
- ◆ Suivre les conseils des autorités publiques

EN CAS D'ORAGES

- ◆ Éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- ◆ Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne TV
- ◆ Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- ◆ Limiter voire éviter les déplacements

EN CAS DE VENTS VIOLENTS

- ◆ Limiter voire éviter les déplacements
- ◆ Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- ◆ Risque de chute de branches ou d'objets
- ◆ N'intervenir en aucun cas sur les toitures ; ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- ◆ Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- ◆ Limiter voire éviter les déplacements
- ◆ Prudence et vigilance s'imposent en cas de déplacement
- ◆ Utiliser des équipements spéciaux
- ◆ Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- ◆ S'informer sur les conditions de circulation

🕒 MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION

► MESSAGE D'ALERTE TEMPÊTE — VOIX / SMS / RADIO

Des vents violents sont attendus à partir de [heure].

Évitez de sortir, rangez ou fixez les objets pouvant être emportés par le vent.

Ne vous approchez pas des arbres ou des lignes électriques endommagées.

Consultez les mises à jour en temps réel sur [canaux locaux].

12.3 Risque submersion marine

N° 03 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE SUBMERSION MARINE

Inondation temporaire des zones littorales par la mer

L'aléa submersion marine correspond à l'inondation temporaire des zones littorales par la mer, provoquée par la conjugaison de tempêtes, fortes houles, marées et surcotes météorologiques. Ce phénomène peut entraîner l'envahissement rapide des terres basses, la destruction d'infrastructures et la mise en danger des populations.

VERT	Situation normale, pas de vigilance particulière
JAUNE	Situation légèrement préoccupante — début de vigilance
JAUNE SMS	Situation moyennement préoccupante — début de vigilance active
ORANGE	Situation très préoccupante — être très vigilant
ROUGE	Situation préoccupante à l'extrême — être très vigilant

🕒 EN PRÉVENTION DE LA CRISE

- ◆ Gestion et entretien des infrastructures intercommunales liées à l'écoulement pluvial
- ◆ Aménagement des secteurs régulièrement impactés

🕒 DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- ◆ Pré-positionner le PIC
- ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

🕒 NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération ◆ Suivre l'évolution de la situation ◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC) ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser les cellules : <ul style="list-style-type: none"> – DSI : Préparer les équipements du PIC – Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises – Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION » ◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES » ◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE) ◆ Mise en place du PIC ◆ Déclenchement PICS

N 4 DÉCLENCHEMENT DU PICS

- ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle
- ◆ Renforcer les cellules du PIC
- ◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance »
- ◆ Mobiliser les cellules experts :
 - Aqua Publica
 - Transports
 - Autres en fonction des besoins

○ CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

AVANT — S'organiser et anticiper

- ◆ Mettre hors d'eau les meubles, objets précieux, matières dangereuses
- ◆ Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- ◆ Aménager les entrées possibles d'eau (portes, soupiraux, évents) ; amarrer les cuves
- ◆ Repérer les stationnements hors zone inondable
- ◆ Prévoir les équipements minimums : radio à piles, eau potable, vivres, papiers, médicaments, couvertures

PENDANT — Se mettre à l'abri

- ◆ Surveiller la montée des eaux ; se tenir prêt à monter à l'étage ou sur le toit
- ◆ Ne pas tenter de rejoindre ses proches ni d'aller chercher ses enfants à l'école
- ◆ Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- ◆ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités
- ◆ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRÈS — Respecter les consignes

- ◆ Aérer
- ◆ Désinfecter à l'eau de Javel
- ◆ Chauffer dès que possible
- ◆ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

CONSIGNES SPÉCIFIQUES — Plaisanciers / Gestionnaires de ports

- ◆ Ne pas prendre la mer ; ne pas pratiquer de sport nautique
- ◆ Si vous êtes en mer, ne pas essayer de revenir à la côte
- ◆ Avant l'épisode, vérifier l'amarrage de votre embarcation et l'arrimage du matériel à bord
- ◆ Prendre les mesures nécessaires à la protection des embarcations
- ◆ Ne laisser rien à bord qui pourrait provoquer un sur-accident

CONSIGNES SPÉCIFIQUES — Baigneurs / Plongeurs

- ◆ Ne pas se mettre à l'eau ; ne pas se baigner
- ◆ Être particulièrement vigilants
- ◆ S'éloigner du bord de l'eau (rivage, plages, ports, sentiers ou routes côtières, falaises...)

○ MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION

► MESSAGE D'ALERTE SUBMERSION MARINE — VOIX / SMS / RADIO

URGENCE – Risque de submersion marine majeure !
 Une surcote marine menace les zones littorales suivantes : [liste des zones].
 Consignes : Rejoignez immédiatement les hauteurs.
 N'utilisez pas les routes littorales.
 Emportez vos papiers, médicaments et objets essentiels.
 Ne tentez jamais de traverser une zone submergée, même en voiture.
 Restez informés via [radio locale / numéro / site].

► MESSAGE SMS COURT

Alerte submersion marine : danger littoral !
 Quittez immédiatement la zone, rejoignez les hauteurs.
 Suivez les infos sur [radio/numéro]. Ne traversez jamais les zones submergées.

12.4 Risque Mouvement de terrain

N° 04 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Éboulements, coulées boueuses, glissements, tassements

Les mouvements de terrain se manifestent par un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Ils résultent d'une susceptibilité géologique, fréquemment aggravée par l'action de l'eau et de l'homme. Le territoire, très montagneux et à géologie favorable aux mouvements de terrain, présente un risque accru aggravé par l'eau.

🕒 DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- ◆ Pré-positionner le PIC
- ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

🕒 NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération ◆ Suivre l'évolution de la situation ◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC) ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser les cellules : <ul style="list-style-type: none"> – DSI : Préparer les équipements du PIC – Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises – Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION » ◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES » ◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE) ◆ Mise en place du PIC ◆ Déclenchement PICS
N 4 DÉCLENCHEMENT DU PICS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle ◆ Renforcer les cellules du PIC ◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance » ◆ Mobiliser les cellules experts : <ul style="list-style-type: none"> – Aqua Publica – Transports – Autres en fonction des besoins

🕒 CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

EN AMONT — Se préparer

- ◆ S'informer des risques encourus dans sa zone

PENDANT — En cas d'effondrement du sol

- ◆ Évacuer le bâtiment, fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
- ◆ S'éloigner de la zone dangereuse
- ◆ Gagner un point en hauteur
- ◆ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

PENDANT — En cas d'éboulement

- ◆ Se réfugier dans un bâtiment dur
- ◆ S'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

APRÈS — Respecter les consignes

- ◆ Fermer le gaz et l'électricité
- ◆ Évacuer les bâtiments
- ◆ S'éloigner de la zone dangereuse
- ◆ Évaluer les dégâts et les dangers
- ◆ Informer et écouter les autorités

🗣️ MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION**▶ MESSAGE D'ALERTE — VOIX / SMS / RADIO**

URGENCE – Mouvement de terrain !

Un mouvement de terrain menace la zone [nom de la zone].

1. Quittez la zone menacée si cela est encore possible, en suivant les itinéraires sécurisés.
2. Si vous êtes à proximité, mettez-vous à l'abri dans un lieu sûr et éloigné.
3. Ne retournez jamais sur place avant autorisation des autorités.

Restez informés via [radio locale / site web]. Appelez le 112 uniquement en cas de besoin vital.

▶ MESSAGE SMS COURT

Mouvement de terrain – Danger imminent !

Quittez la zone à risque si possible. Dirigez-vous vers un lieu sûr.

Suivez les consignes sur [radio/site].

12.5 Risque Feux de Forêts

N° 05 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE FEUX DE FORÊTS

Incendies de végétation et risques associés

VERT	Situation normale, pas de vigilance particulière
JAUNE	Situation légèrement préoccupante — début de vigilance
ORANGE	Situation très préoccupante — être très vigilant
ROUGE	Situation préoccupante à l'extrême — être très vigilant

🕒 EN PRÉVENTION DE LA CRISE

- ◆ Gestion et entretien des infrastructures de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre incendies (poteaux et bouches d'incendie)
- ◆ Visite et entretien avec les services concernés de tous les ouvrages prévus au Plan Local de Prévention Incendie
- ◆ Faire respecter les directives du débroussaillage légal

🕒 DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- ◆ Pré-positionner le PIC
- ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

🕒 NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération ◆ Suivre l'évolution de la situation ◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC) ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser les cellules : <ul style="list-style-type: none"> – DSI : Préparer les équipements du PIC – Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises – Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION » ◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES » ◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE) ◆ Mise en place du PIC ◆ Déclenchement PICS

N 4 DÉCLENCHEMENT DU PICS

- ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle
- ◆ Renforcer les cellules du PIC
- ◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance »
- ◆ Mobiliser les cellules experts :
 - Aqua Publica
 - Transports
 - Autres en fonction des besoins

◎ CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

EN AMONT — Prévention

- ◆ Débroussailler en fonction de la réglementation en vigueur
- ◆ Le brûlage à l'air libre de tous déchets est interdit

À L'APPROCHE DU SINISTRE — Autour de votre domicile

- ◆ Arroser les abords de votre maison ainsi que les façades ; conserver un tuyau d'arrosage
- ◆ Garer les véhicules vitres fermées contre les façades opposées à la direction du feu
- ◆ Laisser votre portail ouvert pour faciliter l'accès des secours
- ◆ Fermer volets, trappe de tirage de cheminée, fenêtres, bouches d'aération. Placer des linges mouillés en bas des portes
- ◆ Mettre un linge humide sur le nez et la bouche pour se protéger des fumées. Privilégier les habits en coton
- ◆ N'évacuer que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre

EN VOITURE / À PIED — Comportement

- ◆ En voiture : si possible, chercher un endroit dégagé pour stationner
- ◆ Si le front de feu traverse la route : s'abriter dans le véhicule, fermer les vitres et allumer les feux pour être visible
- ◆ À pied : rechercher un écran de protection (rocher, mur) ; protéger nez et bouche avec un linge humide

APRÈS — Retour à la normale

- ◆ Éteindre les foyers résiduels
- ◆ Ne pas sortir sans tenue adaptée
- ◆ Inspecter la maison soigneusement
- ◆ Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour
- ◆ Venir en aide aux voisins
- ◆ Écouter la radio (de préférence récepteurs alimentés par piles)

◎ MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION

► MESSAGE D'ALERTE FEU DE FORÊT — VOIX / SMS / RADIO

Un incendie important est en cours.

Si vous êtes dans une zone à risque :

- Préparez une évacuation
- Suivez les consignes des secours
- Ne tentez pas d'éteindre le feu seul
- Tenez-vous informés des évolutions via [moyens de communication]

12.6 Risque de fortes chaleurs - Canicule

N° 06 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE FORTES CHALEURS – CANICULE

Vague de chaleur extrême et risques sanitaires associés

VERT	Situation normale, pas de vigilance particulière
JAUNE	Situation légèrement préoccupante — début de vigilance
ORANGE	Situation très préoccupante — être très vigilant
ROUGE	Situation préoccupante à l'extrême — être très vigilant

🕒 EN PRÉVENTION DE LA CRISE

- ◆ Recenser les personnes fragiles pouvant être impactées
- ◆ Identifier et préparer des lieux de mise en sécurité des personnes fragiles
- ◆ Acquérir et/ou entretenir le matériel nécessaire :
 - Brumisateurs
 - Tonnelles
 - Climatiseurs portables ou fixes
- ◆ Stocker de l'eau minérale en vue d'une distribution

🕒 DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- ◆ Pré-positionner le PIC
- ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

🕒 NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération ◆ Suivre l'évolution de la situation ◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC) ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser les cellules : <ul style="list-style-type: none"> – DSI : Préparer les équipements du PIC – Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises – Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION » ◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES » ◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE) ◆ Mise en place du PIC ◆ Déclenchement PICS

N 4
DÉCLENCHEMENT DU
PICS

- ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle
- ◆ Renforcer les cellules du PIC
- ◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance »
- Mobiliser les cellules experts : Collectivité de Corse, Aqua Publica, Transports, Autres en fonction des besoins

◎ CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION**CONSIGNES — Comportement en cas de canicule**

- ◆ Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- ◆ Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- ◆ Boire fréquemment et abondamment, même sans soif
- ◆ Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- ◆ Prendre des nouvelles de ses voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- ◆ Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

◎ MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION**► MESSAGE D'ALERTE CANICULE**

Une vague de chaleur extrême est en cours.

Protégez-vous : buvez régulièrement de l'eau, évitez les efforts physiques aux heures les plus chaudes.

Pensez à vérifier l'état de vos voisins vulnérables.

Suivez les conseils sanitaires et recherchez des lieux frais si nécessaire.

12.7 Risque de grand froid

N° 07 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE GRAND FROID

Plan Grand Froid — Vague de froid intense et froid extrême

Le Plan Grand Froid comporte 3 niveaux : Niveau 1 (Mobilisation hivernale, du 1er novembre au 31 mars) ; Niveau 2 (Grand Froid, températures entre -5° le jour et -10° la nuit) ; Niveau 3 (Froid Extrême, températures exceptionnellement basses plusieurs jours, inférieures à -10° la nuit). Ce plan est destiné à organiser l'aide aux plus fragiles, notamment les sans-abris.

● EN PRÉVENTION DE LA CRISE

- ◆ Recenser les personnes vulnérables
- ◆ Recenser les logements « passoirs thermiques »

● DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- ◆ Pré-positionner le PIC
- ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

● NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération ◆ Suivre l'évolution de la situation ◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC) ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser les cellules : <ul style="list-style-type: none"> – DSI : Préparer les équipements du PIC – Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises – Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION » ◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES » ◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE) ◆ Mise en place du PIC ◆ Déclenchement PICS
N 4 DÉCLENCHEMENT DU PICS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle ◆ Renforcer les cellules du PIC ◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance » ◆ Mobiliser les cellules experts : <ul style="list-style-type: none"> – Collectivité de Corse – Aqua Publica – Transports – Autres en fonction des besoins

○ CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

EN AMONT — Se préparer

- ◆ Consulter les cartes de vigilance Météo-France

PENDANT — Consignes de sécurité

- ◆ Éviter les efforts brusques
- ◆ Attention aux moyens de chauffage d'appoint : ne jamais utiliser cuisinières, braséros ou barbecues pour se chauffer
- ◆ Habillement adéquat pour sortir : plusieurs couches, couche extérieure imperméable, bonnet, écharpe, gants
- ◆ Porter la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes
- ◆ Pas de boissons alcoolisées (l'alcool favorise la baisse de la température corporelle)
- ◆ Éviter les déplacements en voiture en cas de neige et verglas, sauf nécessité
- ◆ Ne pas surchauffer les logements ; ventiler correctement (risque d'intoxication au CO)
- ◆ Ne pas sortir un nourrisson en cas d'alerte météo de niveau 3, sauf nécessité absolue

○ MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION

► MESSAGE D'ALERTE GRAND FROID

Une vague de froid intense est prévue.

Limitez vos déplacements.

Protégez-vous contre le froid.

Veillez à sécuriser votre réseau d'eau (risque de gel).

Signalez toute personne en difficulté au [numéro d'urgence].

12.8 Risque de pollution marine

N° 08 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE POLLUTION MARINE

Dispositif POLMAR — Pollution accidentelle ou volontaire du littoral

Pollution accidentelle ou volontaire d'hydrocarbures, substances chimiques ou polluants divers, consécutive à un incident maritime, portuaire ou terrestre. La pollution peut atteindre les zones portuaires, les plages, la réserve naturelle de Biguglia ou les zones de baignade. Le plan POLMAR-Terre 2B identifie trois sites bastiais protégés : Port de commerce (barrage 140 m), Port de plaisance de Toga (40 m), Vieux port de Bastia (80 m).

● EN PRÉVENTION DE LA CRISE

- ◆ Tenir à jour la cartographie des zones sensibles : ports, plages, embouchures, réserve de Biguglia
- ◆ Localiser les sites de pose de barrages et de stockage de matériel (ports, entrepôts municipaux)
- ◆ Prévoir les moyens matériels communaux (boudins, pelles, sacs, EPI)
- ◆ Identifier les partenaires : DDTM, DREAL, SDIS 2B, ARS, CCI, Collectivité de Corse, associations environnementales
- ◆ Former les agents référents aux procédures POLMAR et à la gestion des bénévoles
- ◆ Informer les populations riveraines (signalétique, messages PCS/PICS, consignes d'interdiction de baignade)

● DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Confirmer l'alerte auprès du PRÉMAR et de la Préfecture 2B (COD POLMAR-Terre)
- ◆ Réunir la cellule de crise intercommunale (PIC/PICS)
- ◆ Informer la population (site web, radios locales, réseaux sociaux, panneaux lumineux)
- ◆ Identifier les zones touchées et prioriser la protection : ports, zones de baignade, faune, zones humides
- ◆ Pré-positionner les moyens communaux et intercommunaux
- ◆ Signaler les observations et besoins à la DDTM / PCO

● NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1
RÉPONSE COMMUNALE
(PCS)

- ◆ Mettre en œuvre les moyens municipaux et intercommunaux de première intervention
- ◆ Installer les barrages flottants disponibles sous coordination DDTM / DDSP / SDIS
- ◆ Prendre les arrêtés municipaux de :
 - Suspension d'activités nautiques
 - Interdiction de baignade et d'accès au littoral
 - Fermeture temporaire d'établissements riverains si nécessaire
- ◆ Appuyer la collecte préventive de déchets flottants et bois de mer
- ◆ Transmettre au COD un point de situation régulier

N 2
DÉCLENCHEMENT
POLMAR-TERRE

- ◆ Coordination assurée par le Préfet de Haute-Corse, sous pilotage du COD
- ◆ Mise en place du PCO Bastia, rattaché au COD ; liaison permanente avec le PICS CAB
- ◆ Mobilisation des moyens zonaux et partenaires spécialisés (CEDRE, Ifremer, prestataires privés)
- ◆ Application du logigramme national POLMAR-Terre (phase urgence – accompagnement – post-événement)
- ◆ Suivi financier et administratif assuré par la cellule financière COD (fonds POLMAR)

● CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

CONSIGNES À LA POPULATION

- ◆ Ne pas intervenir directement sur les zones souillées
- ◆ Suivre les consignes diffusées par les communes et la CAB
- ◆ Les bénévoles doivent obligatoirement s'enregistrer auprès de la Préfecture (numéro vert 0811 002 120) avant toute participation
- ◆ Les interventions se font uniquement sous encadrement d'équipes agréées ou de la Réserve Communale de Sécurité Civile

CONTACTS UTILES

- ◆ Préfecture de la Haute-Corse – SIDPC : 04 95 34 50 00
- ◆ DDTM 2B – Cellule Mer/Littoral : 04 95 34 50 70
- ◆ SIS 2B – CTA-CODIS Furiani : 18 / 112
- ◆ CAB – Direction Prévention / PICS : [à compléter]
- ◆ CEDRE Brest – Assistance technique : 02 98 33 10 10

● MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION

► DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Plan ORSEC POLMAR-Terre Haute-Corse (Préfecture 2B, 2016)

Disposition Spécifique POLMAR-Terre (ORSEC départemental)

Logigramme national POLMAR-Terre (DGSCGC, 2022)

Fiches locales PICS : « Risque Pollution Marine – Commune littorale CAB »

12.9 Risque PPI ENGIE ARINELLA

N° 09 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

PPI ENGIE ARINELLA

Plan Particulier d'Intervention — Dépôt pétrolier de l'Arinella

Le dépôt est implanté à 4 km au sud de Bastia (2,7 ha), entre la mer (à 160 m à l'est) et la voie ferrée (à 160 m à l'ouest). En période estivale, 400 à 500 personnes fréquentent le secteur. Cinq cents mètres de plage sont occupés. Le périmètre PPI intègre des ERP, une polyclinique et des espaces publics à forte fréquentation.

🕒 DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- ◆ Pré-positionner le PIC
- ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

🕒 NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération ◆ Suivre l'évolution de la situation ◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC) ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser les cellules : <ul style="list-style-type: none"> – DSI : Préparer les équipements du PIC – Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises – Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION » ◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES » ◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE) ◆ Mise en place du PIC ◆ Déclenchement PICS
N 4 DÉCLENCHEMENT DU PICS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle ◆ Renforcer les cellules du PIC ◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance » ◆ Mobiliser les cellules experts : <ul style="list-style-type: none"> – Aqua Publica – Transports – Autres en fonction des besoins

🕒 CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

SIGNAL D'ALERTE — Sirène (signal prolongé et répété)

- ◆ Signal : 3 fois 1 minute 41 secondes, séparés par un court silence
- ◆ Ce signal signifie que la population doit immédiatement ÉVACUER la zone
- ◆ Le chef d'établissement active la sirène et prévient : le CODIS (18/112) et le Préfet (04 95 34 50 01)

MESURES D'ÉVACUATION

- ◆ Les résidents compris dans le périmètre PPI évacuent en bon ordre suite au déclenchement de la sirène
- ◆ Les personnes dans le périmètre d'exclusion (carré rouge) : organiser l'évacuation calme de toute personne présente
- ◆ Se mettre à l'écoute de la radio RCFM sur la fréquence 101.7 MHz et 88.2 MHz
- ◆ Le centre d'accueil se trouve au COSEC de Montesoro

MESURES DE CONFINEMENT

- ◆ Les résidents en bordure du périmètre PPI restent confinés
- ◆ Les responsables d'ERP organisent le confinement de toute personne présente
- ◆ Se mettre à l'écoute de la radio RCFM : 101.7 MHz et 88.2 MHz
- ◆ Appliquer strictement les consignes données par le Directeur des Opérations (DO)

FIN D'ALERTE

- ◆ L'exploitant déclenche le signal de fin d'alerte sur ordre du préfet
- ◆ Signal de fin d'alerte : 1 sonnerie continue de 30 secondes

🕒 MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION**▶ SCÉNARIOS ACCIDENTELS (cf. PPI ENGIE)**

Phénomène 1 : Fuite de gaz à l'air libre enflammé ou non, avec risque d'explosion (surpression) à l'extérieur du site

Phénomène 2 : Fuite de gaz simple avec incendie sur les installations industrielles provoquant des dégâts thermiques à l'extérieur du site

△ Consulter le PPI ENGIE (pages 18 et suivantes) pour les détails des scénarios

△ Les plans de situation, la carte des enjeux et la fiche réflexe CAB sont à insérer dans ce document

2.10. Risque de séisme

N° 10 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE SÉISME

Zonage sismique — Zone 1 (risque négligeable mais non nul)

La Corse est intégralement située en zone sismique 1. Le risque est classé négligeable mais non nul. Il n'est pas possible de prédire la survenue d'un séisme. L'information et la préparation des populations demeurent la meilleure parade.

EN PRÉVENTION DE LA CRISE

- Il n'est pas possible de prédire la survenue d'un séisme. La prévention repose sur l'information et la préparation des populations.

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- Pré-positionner le PIC
- Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération Suivre l'évolution de la situation Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC) Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les cellules : <ul style="list-style-type: none"> DSI : Préparer les équipements du PIC Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION » Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES » Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE) Mise en place du PIC Déclenchement PICS
N 4 DÉCLENCHEMENT DU PICS	<ul style="list-style-type: none"> Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle Renforcer les cellules du PIC Mobiliser la cellule « Administration – Finance » Mobiliser les cellules experts : <ul style="list-style-type: none"> Aqua Publica Transports Autres en fonction des besoins

◎ CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

EN AMONT — Se préparer

- ◆ Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de son habitation
- ◆ Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- ◆ Fixer les appareils et meubles lourds
- ◆ Préparer un plan de groupement familial

PENDANT LE SINISTRE — Rester où l'on est

- ◆ À l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres
- ◆ À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ni sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- ◆ En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- ◆ Se protéger la tête avec les bras
- ◆ Ne pas allumer de flamme

APRÈS — Respecter les consignes

- ◆ Sortir des bâtiments et s'éloigner des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer
- ◆ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- ◆ Couper l'eau, l'électricité et le gaz ; en cas de fuite : ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités
- ◆ S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses
- ◆ Se méfier des répliques
- ◆ Écouter et appliquer les consignes des autorités

◎ MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION

► MESSAGE D'ALERTE SÉISME — VOIX / SMS / RADIO

URGENCE – Séisme en cours !

1. Si vous êtes à l'intérieur : mettez-vous sous une table solide ou contre un mur porteur, loin des fenêtres.
2. Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments, arbres et lignes électriques.
3. Ne prenez pas l'ascenseur.

Après les secousses, attendez les consignes des autorités avant de quitter votre position.

Suivez les mises à jour sur [radio locale / numéro / site web].

► MESSAGE SMS COURT

Séisme ressenti !

Abritez-vous sous un meuble solide ou dans un espace dégagé à l'extérieur.

Restez informés via [radio/site].

12.11 Risque tunnel ferroviaire

N° 11 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE TUNNEL FERROVIAIRE

Tunnel de la Torreta – Bastia-Lupino (1 422 m)

Le tunnel de la Torreta, sous la citadelle de Bastia, mesure 1 422 m de long (voie métrique, voie unique, non électrifié). Il fait partie des 32 tunnels de la ligne Bastia-Ajaccio. La ligne est équipée d'un système de Commande Centralisée de Voie Unique (CCVU) piloté depuis Bastia.

◎ EN PRÉVENTION DE LA CRISE

- ◆ Informer les citoyens des mesures à prendre en cas d'accident
- ◆ Prévoir et/ou entretenir le matériel dédié au risque

◎ DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- ◆ Pré-positionner le PIC
- ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

◎ NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none">◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération◆ Suivre l'évolution de la situation◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC)◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none">◆ Mobiliser les cellules :<ul style="list-style-type: none">– DSI : Préparer les équipements du PIC– Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises– Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none">◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION »◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES »◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE)◆ Mise en place du PIC◆ Déclenchement PICS
N 4 DÉCLENCHEMENT DU PICS	<ul style="list-style-type: none">◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle◆ Renforcer les cellules du PIC◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance »◆ Mobiliser les cellules experts :<ul style="list-style-type: none">– Collectivité de Corse– Aqua Publica– Transports– Autres en fonction des besoins

◎ CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

EN CAS D'ARRÊT DU TRAIN DANS LE TUNNEL (panne, incident)

- ◆ Rester calme et écouter les instructions du personnel de bord
- ◆ Ne pas tenter d'ouvrir les portes ni de descendre sans consigne
- ◆ Ne toucher aucun dispositif technique (poignées de secours, freins d'urgence...)
- ◆ Utiliser son téléphone uniquement en cas d'urgence (112) si isolé ou sans consigne

EN CAS D'INCENDIE À BORD OU DANS LE TUNNEL

- ◆ Informer immédiatement le personnel via l'interphone ou à voix haute
- ◆ Si la fumée se propage : protéger la bouche et le nez, se baisser au sol
- ◆ Ne pas paniquer et suivre les consignes du personnel ou des secours
- ◆ Si l'évacuation est nécessaire :
 - Rester groupé, ne pas courir
 - Se diriger vers la sortie indiquée ou en sens inverse de la fumée
 - Ne pas toucher les câbles ni les équipements techniques en tunnel
 - Utiliser les chemins latéraux

◎ MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION

► CONSIGNES DE COMMUNICATION

Faire confiance au personnel ferroviaire et aux secours

Si vous êtes témoin d'un incident : alertez les secours en donnant un maximum de précisions

Ne relayez pas d'informations non vérifiées sur les réseaux sociaux : cela peut nuire aux secours

⚠ Le plan du tunnel est à insérer dans ce document

12.12 Risque Tunnel routier

N° 12 • PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

RISQUE TUNNEL ROUTIER

Tunnel urbain bidirectionnel de Bastia (1 170 m)

Tunnel urbain de Bastia bidirectionnel de 1 170 m, équipé de systèmes de ventilation, vidéosurveillance, détection automatique d'incidents, niches de sécurité, issues de secours et postes d'appel d'urgence (PRAU).

◎ EN PRÉVENTION DE LA CRISE

- ◆ Informer les citoyens des mesures à prendre en cas d'accident
- ◆ Prévoir et/ou entretenir le matériel dédié au risque

◎ DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE — Réunion préparatoire de crise

- ◆ Convoquer les référents identifiés PICS et les responsables des services
- ◆ Le Président prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse intercommunale
- ◆ S'assurer auprès des Maires de l'information des citoyens de la situation
- ◆ Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés
- ◆ Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte
- ◆ Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse intercommunale (signalétique, déviations, pré-positionnement des véhicules en zones sécurisées)
- ◆ Évaluer, avec les services adéquats, la durée du phénomène
- ◆ Pré-positionner le PIC
- ◆ Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que l'intercommunalité est prête à réagir

◎ NIVEAUX DE MOBILISATION

N 1 VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none">◆ Assurer, par la cellule secrétariat d'astreinte, une permanence à la Communauté d'Agglomération◆ Suivre l'évolution de la situation◆ Tenir informé le Responsable de l'Action Intercommunale (RAIC)◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation restreinte
N 2 MOBILISATION RESTREINTE	<ul style="list-style-type: none">◆ Mobiliser les cellules :<ul style="list-style-type: none">– DSI : Préparer les équipements du PIC– Communication : Recueillir les premiers éléments relatifs aux premières mesures prises– Référents terrain : Procéder aux premières reconnaissances pour évaluer la situation◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation renforcée
N 3 MOBILISATION RENFORCÉE	<ul style="list-style-type: none">◆ Mobiliser la cellule « SOUTIEN POPULATION »◆ Mobiliser la cellule « MOYENS LOGISTIQUES »◆ Mise en préalerte des responsables des Centres d'Accueil (CARE)◆ Mise en place du PIC◆ Déclenchement PICS
N 4 DÉCLENCHEMENT DU PICS	<ul style="list-style-type: none">◆ Le RAIC informe le Président ou son représentant et lui propose, en concertation, le passage à la mobilisation exceptionnelle◆ Renforcer les cellules du PIC◆ Mobiliser la cellule « Administration – Finance »◆ Mobiliser les cellules experts :<ul style="list-style-type: none">– Collectivité de Corse– Aqua Publica– Transports– Autres en fonction des besoins

◎ CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

EN CAS D'ARRÊT DU TRAFIC OU D'INCIDENT MINEUR

- ◆ Garder son calme et rester dans le véhicule
- ◆ Mettre le moteur à l'arrêt et enclencher les feux de détresse
- ◆ Écouter la radio FM pour les consignes (bande FM relais active dans le tunnel)
- ◆ Ne pas faire demi-tour ni de manœuvre dangereuse

EN CAS D'INCENDIE OU DE DÉGAGEMENT DE FUMÉE

- ◆ Abandonner immédiatement le véhicule (ne pas essayer de sauver des objets)
- ◆ Se diriger vers les issues de secours les plus proches (signalétique lumineuse)
- ◆ Ne jamais marcher vers la fumée : partir en sens inverse en restant au ras du sol
- ◆ Ne pas utiliser l'ascenseur si présent dans une galerie technique
- ◆ Utiliser les postes d'appel d'urgence (PRAU) pour alerter les secours

SI VOUS ÊTES TÉMOIN

- ◆ Ne pas appeler le 112 si vous êtes à proximité d'un PRAU (directement relié au poste de contrôle)
- ◆ Donner une information claire : type d'incident, position, nombre de personnes concernées

◎ MESSAGES À RELAYER À LA POPULATION

► CONSIGNES GÉNÉRALES

En cas d'urgence dans le tunnel : utiliser les PRAU (postes d'appel d'urgence) disponibles toutes les 150 m

Numéro d'urgence en dehors du tunnel : 18 (pompiers) / 15 (SAMU) / 17 (police) / 112

△ Le plan du tunnel routier est à insérer dans ce document

13. DOCUMENTS DU PCIC À IMPRIMER « AVANT LA CRISE »

- | | |
|--|-----------------|
| - Fiche « Réunion de préparation de crise » | Format A3 |
| - Fiche de prise d'appel téléphonique | Format A4 |
| - Modèle de main courante | Format A4 |
| - Organigramme de communication – Transmission | Format A3 |
| - Tableau des moyens | Format A3 |
| - Tableau des personnes impactées | Format A3 |
| - Plans | Format A0 ET A3 |

Dispositif préventif intercommunal du : __/__/____

Evènement prévu :	Date	Durée estimée
Besoins pour la réunion préparatoire Un exemplaire du PICS par membre Eléments météo concernant l'évènement Autres éléments		

Points à aborder

Nature de l'aléa	
Intensité - Durée - Risques envisageables - Tour de table des participants	
<i>Evaluation du dispositif d'alerte - Modalité de mise en œuvre - Déclenchement de l'alerte de la population</i>	
Préparation au déclenchement du PICS	
Préparation activation du PIC	
Préparation sites accueil	
Préparation soutien médical - Les disponibilités	
Préparation soutien logistique - Les disponibilités	

Organisation intercommunale

Alerte				

S/T

Effectifs du PIC				

S/T

Accueil

Site 1				
Site 2				

S/T

Soutien Sanitaire

Médecin				
Infirmier				

S/T

Soutien logistique

S/T

Effectif total mobilisé

Documents à préparer	Arrêtés réquisition
	Arrêtés réglementation circulation
	Les outils du PCIC

Matériels à vérifier	Dispositifs d'alerte
	Sites accueil
	Matériel balisage
	Groupes électrogènes
	Autres

FICHE PRISE D'APPEL TÉLÉPHONIQUE

Poste Intercommunal de Coordination — Secrétariat du PIC

IDENTIFICATION DE L'APPEL

DATE	
HEURE	

IDENTITÉ DE L'APPELANT

NOM / PRÉNOM	
N° DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE	

OBJET DE L'APPEL

MOTIF DE L'APPEL	
BESOINS EXPRIMÉS	

NOTES ET SUITE À DONNER

Suite donnée / Cellule informée / Transmis à :	
---	--

ORGANIGRAMME DE COMMUNICATION – TRANSMISSION

Schéma de liaisons hiérarchiques et opérationnelles du PIC

POSTE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION — SCHÉMA COMMUNICATION / TRANSMISSION

PRÉFECTURE COD	CODIS PCO	CAB	CDC
----------------	-----------	-----	-----

PCC – COS	TÉL :	FRÉQ :
	TÉL :	FRÉQ :

SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	SECTEUR 4
LIEU / ACTION	LIEU / ACTION	LIEU / ACTION	LIEU / ACTION
RESPONSABLE	RESPONSABLE	RESPONSABLE	RESPONSABLE
NOM :	NOM :	NOM :	NOM :
TÉL :	TÉL :	TÉL :	TÉL :
FRÉQ :	FRÉQ :	FRÉQ :	FRÉQ :

MESSAGE DU DOS — DIRECTEUR DE CRISE

Format normalisé de transmission des informations opérationnelles

IDENTIFICATION DU MESSAGE

MESSAGE N°		HEURE		DESTINATAIRE	
-------------------	--	--------------	--	---------------------	--

FORMAT DU MESSAGE — MÉTHODE S.V.P.F.D.

JE SUIS : <i>(Qui je suis, ma position, mon rôle)</i>	
JE VOIS : <i>(Ce que j'observe — faits, situation, dommages)</i>	
JE PRÉVOIS : <i>(Ce qui risque de se passer — évolution probable)</i>	
JE FAIS : <i>(Ce que j'engage, ce que j'ai ordonné)</i>	
JE DEMANDE : <i>(Ce dont j'ai besoin — moyens, décisions, appuis)</i>	

COMMUNICATION — PRESSE ET POPULATION

DOS / Directeur de Crise — Cadre de communication de crise

● GUIDE DE CONTENU — Points à couvrir dans la communication :

1. CONCERNANT L'ÉVÉNEMENT

- La nature du sinistre
- Les moyens engagés
- Les actions en cours
- Les actions prévues
- Le nombre de victimes
- Les biens sauvés
- Les mesures prises (valoriser les actions engagées)

2. CONCERNANT L'ORGANISATION GÉNÉRALE

- La prise en compte de l'événement par les autorités

3. CONCERNANT LES COMPORTEMENTS

- Les consignes à la population
- Le comportement à adopter face à l'événement

RÉDACTION DU MESSAGE / POINT PRESSE

DATE / HEURE

DESTINATAIRE(S)

MESSAGE RÉDIGÉ

OUTIL D'ANALYSE DU DIRECTEUR DE CRISE

Cadre de réflexion structurée face à une situation d'urgence

CHEMINEMENT DE RÉFLEXION — AIDE À LA DÉCISION

<p>1 SITUATION <i>Contre quoi suis-je confronté ?</i></p>	
<p>2 CONSÉQUENCES <i>Impacts sur Personnes · Biens · Environnement</i></p>	
<p>3 OBJECTIFS <i>Ce que je veux faire — Lister et classer par priorité (P.B.E)</i></p>	
<p>4a IDÉES DE MANŒUVRE <i>Solutions et actions envisageables — Classer par priorité (P.B.E)</i></p>	
<p>4b EXÉCUTION <i>Qui ? Avec quoi ? Comment ? Quand ? Délais ?</i></p>	
<p>5 MISE EN ŒUVRE <i>Par les cellules</i></p>	
<p>6 CONTRÔLE <i>Vérification de l'action engagée — Rôle de chaque cellule — Supervision RAIC</i></p>	

14. CARTOGRAPHIES

- 14.1 Limites de l'intercommunalité
 - 14.2 Cartographie PIG Inondation
 - 14.3 Cartographie PIG Feux de Forêts
 - 14.4 Cartographie PIG Tempête
 - 14.5 Cartographie ICPE
 - 14.6 Cartographie CAré
-

15. CODE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

La partie législative du Code de la sécurité intérieure traite de la prévention des risques et de la protection générale de la population. Il encadre notamment l'information des citoyens sur les risques majeurs, la planification des réponses aux crises et l'organisation des secours à l'échelle locale et intercommunale. Il impose aux communes et intercommunalités l'élaboration de plans de sauvegarde en fonction de leur exposition aux dangers identifiés. Ces plans visent à organiser la prévention, la diffusion de l'alerte et la coordination des secours pour assurer la protection des populations.

Lien d'accès au texte :

[PROTECTION GÉNÉRALE DE LA POPULATION \(Articles L731-1 à L733-4\)](#)

La partie réglementaire du Code de la sécurité intérieure précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Ces dispositifs, placés sous l'autorité du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), visent à anticiper et gérer les crises en assurant la protection des populations. Le texte détaille l'analyse des risques, l'organisation des secours, la mobilisation des ressources et la coordination entre les acteurs locaux et préfectoraux. Il impose également des mises à jour régulières, des exercices de simulation et l'information du public afin de garantir l'efficacité des mesures de sauvegarde et la résilience territoriale face aux risques naturels, technologiques ou sanitaires.

Lien d'accès au texte :

[PROTECTION GÉNÉRALE DE LA POPULATION \(Articles R731-1 à R733-16\)](#)

L'article L732-1 du Code de la sécurité intérieure établit les obligations des exploitants de services essentiels destinés au public en matière de continuité des besoins prioritaires lors des situations de crise. Il concerne les secteurs de l'assainissement, de la production et distribution d'eau potable, d'électricité, de gaz et des communications électroniques. Ces opérateurs doivent anticiper et mettre en œuvre des mesures garantissant la continuité des services indispensables à la population.

16. ARRÊTÉS

Lien d'accès aux textes :

- [Arrêté d'approbation du plan communal de sauvegarde](#)
- [Arrêté d'approbation du plan intercommunal de sauvegarde](#)
- [Arrêté de désignation du correspondant incendie](#)
- [Arrêté de désignation du chargé sécurité civile](#)
- [Arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde](#)
- [Arrêté de déclenchement du plan intercommunal de sauvegarde](#)
- [Arrêté d'interdiction d'accès à la voirie communale](#)
- [Arrêté de réquisition](#)
- [Arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée](#)
- [Arrêté de lever du plan communal de sauvegarde](#)
- [Arrêté de lever du plan intercommunal de sauvegarde](#)

17 REGISTRES COMMUNAUX D'ALERTE

Le document de la CNIL relatif aux registres communaux d'alerte et de protection des populations en cas de crise exceptionnelle précise les règles encadrant la constitution et l'utilisation de ces fichiers nominatifs par les communes. Deux types de registres peuvent être établis : le registre obligatoire des personnes âgées et handicapées dans le cadre du plan départemental d'alerte et d'urgence, et un registre facultatif intégré au plan communal de sauvegarde pour renforcer l'information et l'assistance des habitants en situation de vulnérabilité. Ces registres doivent être constitués sur une base volontaire, dans le respect du RGPD et sans dérive vers un fichier généralisé de population. La CNIL rappelle les obligations des maires en matière d'information, de confidentialité et de sécurité des données, tout en insistant sur la nécessité d'une mise à jour régulière pour garantir l'efficacité du dispositif en cas de crise.

Lien d'accès au texte :

[Les registres communaux d'alerte](#) – Les fichiers nominatifs

LES FICHIERS NOMINATIFS

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) peut contenir des fichiers nominatifs recensant des personnes vulnérables, des acteurs impliqués dans la gestion de crise ou des contacts opérationnels essentiels. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (Règlement (UE) 2016/679) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la collecte, le traitement et la conservation de ces données doivent respecter des principes stricts : finalité déterminée et légitime, minimisation des données, sécurisation et confidentialité.

L'EPCI responsable du PICS doit assurer une information transparente des personnes concernées sur l'usage de leurs données et leur droit d'accès, de rectification et de suppression.

En outre, une déclaration préalable ou une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) peut être nécessaire selon la sensibilité des informations traitées.

Ces fichiers doivent être accessibles uniquement aux acteurs habilités et être régulièrement mis à jour afin de garantir leur pertinence et leur conformité aux exigences légales en vigueur.

Les registres communaux d'alerte et de protection des populations en cas de crise exceptionnelle

Les situations d'urgence (inondation, canicule, incident nucléaire, épidémie...) nécessitent l'utilisation de moyens d'alerte et de protection des populations par les autorités compétentes. Pour faciliter l'information et l'assistance aux personnes en danger, les maires peuvent constituer des registres nominatifs, qui ne doivent pas être prétextes à la constitution de « fichiers de population ». La CNIL rappelle les règles applicables.

Deux types de registres nominatifs, intégrés dans des dispositifs d'alerte et d'information des populations, peuvent légalement être établis au sein des communes :

- au titre de leurs obligations en matière de participation au « plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et handicapées en cas de risques exceptionnels » (par exemple en cas de canicule), les maires doivent obligatoirement tenir un registre dédié à ces personnes et encadré par les dispositions du code de l'action sociale et des familles ;
- au titre de leur responsabilité en matière de sécurité des administrés, les maires peuvent décider d'intégrer dans leur « plan communal de sauvegarde », prévu par le code de la sécurité intérieure et organisant la gestion des situations potentielles de crise au regard des risques connus, la possibilité pour la commune d'utiliser un registre plus général, recensant des informations relatives aux personnes résidant sur son territoire.

Les textes de référence

- [Article L121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles](#)
- [Articles R121-2 et suivants du Code de l'action sociale et des familles](#)
- [Article L731-3 du Code de la sécurité intérieure](#)
- [Articles R731-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure](#)
- [Article 226-13 du Code pénal](#)
- [Article 226-14 du Code pénal](#)
- [Article 226-31 du Code pénal](#)

18 MUTUALISATION DES MOYENS

Face aux défis croissants de gestion des services publics locaux, la mutualisation entre collectivités apparaît comme un levier stratégique pour optimiser les ressources, améliorer la qualité des services et maîtriser les coûts. Ce guide pratique explore les différentes formes de mutualisation au sein du bloc communal, en détaillant leur cadre juridique, leurs modalités d'application et les conditions de leur réussite. Il offre une approche méthodologique structurée, permettant aux élus et aux gestionnaires territoriaux d'identifier les outils adaptés à leurs besoins, d'anticiper les enjeux financiers et organisationnels, et de surmonter les résistances au changement. Illustré par des études de cas concrets, ce document constitue un support essentiel pour toute collectivité souhaitant engager une démarche de coopération efficace et durable.

[Guide des mutualisations](#)

19 RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - RCSC

Dans un contexte où les risques naturels, technologiques et sanitaires nécessitent une vigilance accrue, la **Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)** constitue un outil essentiel pour renforcer la résilience des territoires. Placée sous l'autorité du maire, cette structure repose sur l'engagement citoyen et mobilise des bénévoles formés pour intervenir en appui des services municipaux et des secours en cas de crise. Son rôle s'étend de la **prévention des risques** à la **gestion des situations d'urgence**, en passant par **l'assistance aux populations sinistrées** et la **sensibilisation du public**. Ce dispositif permet ainsi aux communes de mieux anticiper et répondre aux crises, en s'appuyant sur un réseau local solidaire et réactif.

[LOI de modernisation Sécurité Civile :](#)

[Circulaire relative aux réserves de Sécurité Civile :](#)

[Guide de création d'une RCSC :](#)

[Plaquette de présentation – RCSC :](#)

[Cahier des charge RCSC – Haute Corse :](#)

[Exemple de fiche opérationnelle :](#)

[Mémento du chef d'équipe RCSC – Haute Corse :](#)

[Convention ANTARES entre SIS2B et la COMMUNE :](#)

[Foire aux questions RCSC :](#)

20. EXERCICES

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation

21. LISTE DES ABRÉVIATIONS

ARS :	AGENCE REGIONALE DE LA SANTE
CAB :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
CARE :	CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT
CH :	CENTRE HOSPITALIER
COD :	CENTRE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL
CODIS :	CENTRE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
COS :	COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS
CSI :	CODE DE SECURITE INTERIEURE
DDRM :	DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS
DFCI :	DEFENSE FORET CONTRE L'INCENDIE
DICRIM :	DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
DMD :	DELEGUE (OU DELEGATION) MILITAIRE DEPARTEMENTAL
DOS :	DIRECTEUR (OU DIRECTION) DES OPERATIONS DE SECOURS
DSI :	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION
ERP :	ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
IVS :	INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE
ORSEC :	ORGANISATION DE LA REPOSE DE SÉCURITE CIVILE
PCA :	PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ
PCC :	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL
PCO :	POSTE DE COMMANDEMENT OPERATIONNEL
PCS :	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
PIC :	POSTE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION
PICS :	PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE
PIG :	PLAN D'INTERVENTION GRADUE
PNSM :	PROGRAMME NATIONAL DE SURVEILLANCE DU MESOTHELIOME
PPI :	PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION
PPR :	PLAN PREVISION RISQUES
RAIC :	RESPONSABLE DE L'ACTION INTERCOMMUNALE
RCSC :	RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE
SAMU :	SERVICE D'AIDE MEDICALE URGENTE
SIS2B :	SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE CORSE
SIDPC :	SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE (PREFECTURE)
TMD :	TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

22. LISTE DES SOURCES

CAB : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
CDC : COLLECTIVITE DE CORSE
CFC : CHEMIN DE FER DE LA CORSE
COMMUNE DE BASTIA,
COMMUNE DE FURIANI,
COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA,
COMMUNE DE SANTA MARIA DI LOTA,
COMMUNE DE VILLE DI PIETRABUGNO,
DGSCGC : DIRECTION GENERALE DE SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DE CRISE,
DDRM : DOCUMENT DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS
EAUFRANCE,
ENGIE,
GEOPORTAIL,
GEORISQUES,
GOOGLE MAP,
INSEE,
IVS : INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE
LOI MATRAS
OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CORSE - GEORCHESTRA.AC-CORSE
METEO FRANCE,
SIS2B,
VIGIECRUES,

23. MISES À JOUR DU PICS

La mise à jour du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est une obligation réglementaire visant à garantir son efficacité face aux évolutions des risques, des moyens de secours et de l'organisation intercommunale. Conformément à l'article R. 731-7 du Code de la sécurité intérieure, le PICS doit être révisé au minimum tous les cinq ans ou à la suite d'événements majeurs ayant révélé des insuffisances dans son application.

Cette mise à jour doit tenir compte des retours d'expérience des exercices de crise, des évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des modifications dans l'organisation des services intercommunaux et communaux. Les nouvelles versions du PICS doivent être validées par l'organe délibérant de l'EPCI concerné et transmises aux autorités préfectorales.

Pages modifiées	Objet de la modification	Date